

États financiers consolidés

au 31 décembre 2021

Ce document présente les comptes consolidés audités de Tarkett au 31 décembre 2021.
Le rapport des commissaires aux comptes est présenté en page 56.

1 Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Note	2021	2020
Chiffre d'affaires net		2 792,1	2 632,9
Coût de revient des ventes ⁽¹⁾		(2 241,5)	(2 054,1)
Marge brute		550,6	578,8
Autres produits opérationnels		12,2	14,5
Frais commerciaux ⁽¹⁾		(296,0)	(325,2)
Frais de recherche et de développement		(23,1)	(25,0)
Frais généraux et administratifs		(172,9)	(176,9)
Autres charges opérationnelles		(11,2)	(18,8)
Résultat d'exploitation	(3)	59,6	47,4
Produits financiers		1,0	0,6
Charges financières		(39,7)	(34,2)
Résultat financier	(7)	(38,8)	(33,7)
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (net d'impôt)		5,3	(1,2)
Résultat avant impôt		26,1	12,4
Impôt sur le résultat	(8)	(11,0)	(31,5)
Résultat net des activités poursuivies		15,1	(19,1)
Résultat net de la période		15,1	(19,1)
Attribuable aux:			
Actionnaires de la Société mère		15,1	(19,1)
Participations ne donnant pas le contrôle		0,0	0,0
Résultat net de la période		15,1	(19,1)
Résultat par action :			
Résultat de base par action hors auto-détention (en euros)	(9)	0,23	(0,29)
Résultat par action après attribution des actions de performance (en euros)	(9)	0,23	(0,29)

(1) Ces postes incluaient les dépréciations d'actifs en 2020.

État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Note	2021	2020
Résultat net de la période		15,1	(19,1)
Autres éléments du résultat global			
Écarts de conversion résultant des activités à l'étranger		34,1	(47,8)
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(7)	3,5	2,7
Charge d'impôt		(0,9)	(0,6)
Autres éléments du résultat global ultérieurement reclassés au résultat		36,7	(45,7)
Gains et pertes actuariels sur les engagements de retraite et assimilés	(4)	18,9	(1,8)
Autres éléments du résultat global		-	-
Charge d'impôt		(4,5)	1,0
Autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement au résultat		14,5	(0,7)
Autres éléments de résultat global de la période, nets d'impôt		51,1	(46,5)
Total du résultat global de la période		66,2	(65,5)
Attribuable aux:			
Actionnaires de la Société mère		66,2	(65,5)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Total du résultat global de la période		66,2	(65,5)

État de la situation financière consolidée

Actifs

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Écart d'acquisition (goodwill)	(5)	647,9	613,2
Immobilisations incorporelles	(5)	77,6	91,9
Immobilisations corporelles	(5)	530,9	554,9
Autres actifs financiers	(7)	19,3	17,6
Impôts différés actifs	(8)	83,1	74,1
Autres actifs immobilisés		0,0	0,1
Total des actifs non courants		1 358,8	1 351,9
Stocks	(3)	471,7	354,9
Clients et comptes rattachés	(3)	244,8	214,6
Autres créances	(3)	137,6	87,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(7)	205,4	328,6
Total des actifs courants		1 059,5	985,1
Total des actifs		2 418,3	2 337,0

Capitaux propres et passifs

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capital social	(9)	327,8	327,8
Primes et réserves consolidées		167,4	167,4
Report à nouveau		330,0	294,3
Résultat de la période (part du groupe)		15,1	(19,1)
Capitaux propres (part du groupe)		840,2	770,3
Participations ne donnant pas le contrôle		(0,0)	(0,0)
Total des capitaux propres		840,2	770,3
Autres dettes non courantes		9,7	5,4
Dettes financières	(7)	614,4	641,4
Autres dettes financières	(7)	0,2	0,2
Impôts différés passifs	(8)	13,2	8,7
Provisions pour retraites et assimilés	(4)	117,3	135,1
Autres provisions long terme	(6)	35,0	40,1
Total des passifs non courants		789,8	830,9
Fournisseurs et comptes rattachés	(3)	403,8	277,4
Autres dettes	(3)	270,2	243,8
Dettes financières et découverts bancaires	(7)	66,7	160,9
Autres passifs financiers	(7)	6,1	10,6
Autres provisions court terme	(6)	41,5	43,1
Total des passifs courants		788,4	735,8
Total des capitaux propres et des passifs		2 418,3	2 337,0

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Note	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de la période avant impôt		26,1	12,4
Ajustements pour:			
Amortissements et pertes de valeur		149,1	211,1
(Bénéfice) / Perte sur cessions d'immobilisations	(3)	1,3	(4,2)
Frais financiers nets	(7)	39,1	33,7
Variation des provisions et autres éléments n'impactant pas la trésorerie		(7,6)	(5,7)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)		(5,3)	1,2
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du fonds de roulement		202,8	248,6
(Augmentation) / diminution des clients et comptes rattachés		(18,4)	27,2
(Augmentation) / diminution des autres créances		(21,4)	(4,6)
(Augmentation) / diminution des stocks		(99,5)	46,5
Augmentation / (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés		117,7	(30,8)
Augmentation / (diminution) des autres dettes		10,3	26,2
Variation du fonds de roulement		(11,2)	64,5
Intérêts (nets) payés		(21,5)	(17,4)
Impôts (nets) payés		(26,3)	(25,1)
Divers		(26,1)	(6,4)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		117,6	264,1
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement			
Acquisitions de filiales, nette de la trésorerie acquise	(2)	(2,6)	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5)	(72,8)	(74,1)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	(5)	6,9	5,2
Impact de la variation de périmètre		-	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(68,4)	(68,9)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement			
Augmentation de capital		-	-
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Souscription d'emprunts		518,3	76,1
Remboursement des prêts et emprunts.		(664,6)	(45,9)
Remboursement des dettes de loyer		(32,2)	(31,7)
Cessions (acquisitions) d'actions d'autocontrôle		0,2	0,4
Dividendes versés	(9)	-	0,0
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		(178,4)	(1,2)
Variation nette des éléments de trésorerie		(129,2)	194,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de période		328,6	137,7
Impact des variations de taux de change sur les liquidités détenues		6,0	(3,1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de période	(7)	205,4	328,6

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'émissions et réserves	Réserves de conversion	Réserves	Total des capitaux propres (part du Groupe)	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1er janvier 2020	327,8	167,4	(29,8)	368,9	834,2	-	834,2
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Primes d'émissions	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	(19,1)	(19,1)	-	(19,1)
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	(47,8)	1,4	(46,4)	-	(46,4)
Total du résultat global de la période	-	-	(47,8)	(17,7)	(65,5)	-	(65,5)
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres (acquises) / cédées	-	-	-	3,0	3,0	-	3,0
Rémunération en actions	-	-	-	0,1	0,1	-	0,1
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-
Divers	-	-	4,1	(5,7)	(1,7)	-	(1,7)
Total des opérations réalisées avec les actionnaires	-	-	4,1	(2,6)	1,5	-	1,5
Au 31 décembre 2020	327,8	167,4	(73,5)	348,6	770,3	-	770,3
Au 1er janvier 2021	327,8	167,4	(73,5)	348,6	770,3	-	770,3
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Primes d'émissions	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	15,1	15,1	-	15,1
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	34,1	17,0	51,1	-	51,1
Total du résultat global de la période	-	-	34,1	32,1	66,2	-	66,2
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres (acquises) / cédées	-	-	-	2,1	2,1	-	2,1
Rémunération en actions	-	-	-	1,4	1,4	-	1,4
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-
Divers	-	-	-	0,2	0,2	-	0,2
Total des opérations réalisées avec les actionnaires	-	-	-	3,7	3,7	-	3,7
Au 31 décembre 2021	327,8	167,4	(39,4)	384,4	840,2	-	840,2

2 Annexes aux comptes consolidés

Note 1 > Base de préparation	9
1.1 Informations générales	9
1.2 Principales méthodes comptables	9
1.3 Faits importants	11
1.4 Prise en compte des risques climatiques	12
Note 2 > Évolutions du périmètre de consolidation	13
2.1 Méthodes de consolidation	13
2.2 Regroupement d'entreprises	13
2.3 Conversion des devises étrangères	14
2.4 Évolution du périmètre	14
2.5 Coentreprises	14
Note 3 > Données opérationnelles	15
3.1 Éléments du compte de résultat	15
3.2 Information sectorielle	17
3.3 Autres produits et charges opérationnels	19
3.4 Impact de la hausse des matières premières	19
3.5 Éléments du besoin en fonds de roulement	19
3.6 Free cash-flow	22
Note 4 > Avantages du personnel	23
4.1 Engagements de retraite et assimilés	23
4.2 Charges de personnel et rémunération des dirigeants	27
4.3 Paiement en actions et autres avantages long terme assimilés	28
Note 5 > Immobilisations incorporelles et corporelles	29
5.1 Écart d'acquisition (goodwill)	29
5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles	30
5.3 Dépréciation des actifs	33
5.4 Engagements de location	34
5.5 Impact des exceptions prévues par la norme IFRS 16	34
Note 6 > Provisions	35
6.1 Provisions	35
6.2 Passifs éventuels	36
Note 7 > Financements et instruments financiers	37
7.1 Principes comptables	37
7.2 Résultat financier	37
7.3 Endettement net - emprunts et dettes portant intérêts	38
7.4 Autres actifs et passifs financiers	42
7.5 Juste valeur des actifs et passifs financiers	43
7.6 Risques financiers et instruments financiers	44
7.7 Garanties et sûretés	48
Note 8 > Impôts sur le résultat	49
8.1 Charge d'impôt	49
8.2 Impôts différés	50
Note 9 > Capitaux propres et résultat par action	51
9.1 Capital social	51
9.2 Résultat par action et dividendes	51
Note 10 > Parties liées	52
10.1 Coentreprises	52
10.2 Les principaux actionnaires	52
10.3 Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance	52
Note 11 > Événements postérieurs à la clôture	53
Note 12 > Honoraires CAC	53
Note 13 > Principales entités consolidées	54

Note 1 > Base de préparation

1.1 Informations générales

Les états financiers consolidés de Tarkett SA au 31 décembre 2021 reflètent la situation comptable de Tarkett et de ses filiales (ci-après, le "Groupe") ainsi que la quote-part du Groupe dans les entreprises associées et les coentreprises.

Le Groupe est l'un des leaders mondiaux des revêtements de sol et des surfaces sportives, offrant une large gamme de solutions à destination des professionnels et des particuliers.

Le Groupe a été introduit en bourse le 21 novembre 2013 et est coté au compartiment B (Compartiment A au 31 janvier 2020 et Compartiment B depuis le 1er février 2020) d'Euronext Paris, code ISIN : FR0004188670 - Mnémonique : TKTT.

Le Groupe a son siège social au 1 Terrasse Bellini - Tour Initiale - 92919 Paris-La Défense, France.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Directoire le 14 février 2022 et examinés par le Conseil de surveillance le 16 février 2022. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires le 29 avril 2022.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, avec une décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

1.2 Principales méthodes comptables

1.2.1 Déclaration de conformité et référentiel applicable

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2021 ont été préparés conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) adoptées par l'Union Européenne à cette date et disponibles sur le site https://ec.europa.eu/info/index_fr. Ces normes sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

a) Amendements, nouvelles normes et révisions des normes en vigueur et interprétations appliqués sur l'exercice

Les nouvelles normes publiées et appliquées par le Groupe sur l'exercice sont les suivantes:

> Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 - Phase 2 de la réforme des taux d'intérêt de référence

La seconde phase du projet de « Réforme des taux d'intérêt de référence » est d'application obligatoire à partir de l'exercice 2021. L'objectif de cette phase 2 est de préciser les impacts comptables liés au remplacement effectif des indices de référence.

Pour rappel, Tarkett avait fait le choix d'adopter par anticipation dès 2019 les amendements liés à la phase 1 du projet, permettant de ne pas tenir compte des incertitudes sur le devenir des taux de référence dans l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture et/ou dans l'appréciation du caractère hautement probable du risque couvert, permettant ainsi de sécuriser les relations de couverture existantes ou à venir jusqu'à la levée de ces incertitudes.

Le Groupe a finalisé les travaux de recensement afin d'assurer la transition vers les nouveaux indices de référence. L'entrée en vigueur de la phase 2 du projet est sans impact sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2021.

L'impact de l'amendement sur les normes IFRS 4 « Contrats d'assurance » et IFRS 16 « Contrats de location » est non significatif aux bornes du Groupe.

> Décision de l'IFRS IC publiée le 24 mai 2021 relative à la répartition du coût des services associé d'un régime à prestations définies

Cette décision apporte des modifications sur l'application de la norme IAS 19 quant à la date de déclenchement de la provision au sens de la norme IAS 19 pour les régimes de retraite cumulant les trois caractéristiques suivantes :

- L'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise au moment du départ à la retraite ;
- Le montant des avantages dépend de l'ancienneté ; et
- Le montant est plafonné à un certain nombre d'années de services consécutives (e.g. 16 ans).

Le Groupe Tarkett a appliqué la décision aux régimes de retraite concernés, principalement aux régimes d'indemnités de fin de carrière en France.

Cette décision conduit à un changement de méthode comptable. Le Groupe Tarkett a pris la décision de ne pas retraiter ses états financiers de l'exercice 2020, compte tenu de la non-matérialité des impacts sur les comptes résultant de l'application de la décision. Les impacts sur les exercices précédents à l'exercice 2021 ont été comptabilisés en capitaux propres comme écart actuariel d'expérience. Les impacts sur l'exercice 2021 ont été comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice.

> **Décision de l'IFRS IC publiée le 27 avril 2021 relative à la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel utilisé en mode Software as a Service (SaaS)**

Cette décision apporte des modifications sur l'application de la norme IAS 38 et a pour objectif de préciser la qualification comptable des coûts de configuration et de personnalisation des logiciels SaaS engagés en amont de la mise en service dudit logiciel. Ces coûts peuvent être selon leur nature soit capitalisés en tant qu'actif incorporel, soit comptabilisés en charges opérationnelles au moment où ils sont engagés.

Cette décision conduit à un changement de méthode comptable. Le groupe Tarkett a pris la décision de ne pas retraiter ses états financiers de l'exercice 2020, compte tenu de la non-matérialité des impacts sur les comptes résultant de l'application de cette décision.

Au titre de l'exercice 2021, l'application de cette interprétation a conduit à la prise en compte d'un impact de 2,5 millions d'euros en EBITDA correspondant à la meilleure estimation à date de l'incidence des contrats les plus significatifs (Workday, Microsoft Office 365 et Dynamics 365 - cf. note 5.2.1). Compte tenu des discussions de place en cours relatives à l'application de cette interprétation, une analyse complémentaire sera menée au cours de l'exercice 2022, pour laquelle le groupe ne s'attend pas à un impact significatif sur les comptes du groupe

Par ailleurs, le Groupe applique depuis le 1er janvier 2021 les amendements suivants :

- > **Modification d'IFRS 4** - Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 ;
- > **Modification d'IFRS 16** - Allègements de loyer liés au Covid-19 au-delà du 30 juin 2021 ;
- > **Décision de l'IFRS IC relative aux normes IAS 1 et 7, IFRS 7 et 9** - Accord de financement de la chaîne logistique - affacturage inversé ;
- > **Décision de l'IFRS IC relative à la norme IFRS 9** : Couverture de la variabilité des flux de trésorerie due au taux d'intérêt réel ;
- > **Décision de l'IFRS IC relative à la norme IAS 2** : Coût de commercialisation des stocks ;

> **Décision de l'IFRS IC relative à la norme IFRS 16** : TVA non récupérable sur les loyers ;

> **Décision de l'IFRS IC relative à la norme IAS 32** : Comptabilisation des bons de souscription classés en tant que dettes lors de leur comptabilisation initiale.

Tous ces amendements, applicables au 1^{er} janvier 2021, n'ont pas d'impact significatif au 31 décembre 2021.

b) Adoption anticipée des nouvelles normes ou interprétations sur l'exercice précédent

Le Groupe applique depuis le 1er janvier 2021 les amendements suivants :

- > **Modification d'IFRS 3** - Référence au cadre conceptuel ;
- > **Modification d'IAS 37** - Contrats déficitaires - coût d'exécution d'un contrat ;
- > **Modification d'IAS 16** - Revenus de pré-utilisation d'un actif corporel ;
- > **Modification d'IAS 12** - Impôts différés liés aux actifs et passifs issus d'une transaction unique.

Tous ces amendements, applicables au 1er janvier 2021, n'ont pas d'impact significatif au 31 décembre 2021.

c) Nouvelles normes et interprétations non encore applicables

Les nouvelles normes publiées non applicables sont les suivantes :

> **IFRS 17 : Contrats d'assurance** - première application

Le 18 mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » relative à la comptabilisation et la valorisation des contrats d'assurance et qui remplacera la norme IFRS 4. En l'absence d'adoption à ce jour par l'Union Européenne et compte tenu de la décision de l'IASB de reporter d'un an, la première application serait le 1^{er} janvier 2023.

> **Modification d'IAS 1** : classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants.

> **Modifications d'IAS 1 et du Practice Statement 2** : Informations à fournir sur les méthodes comptables.

> **Modification d'IAS 8** : Définition des estimations comptables.

1.2.2 Principales estimations et jugement

L'établissement des états financiers consolidés nécessite la prise en compte par la Direction du Groupe d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants du bilan ainsi que du compte de résultat.

Ces hypothèses et estimations se rapportent principalement aux notes suivantes :

	Notes
Mesure de la juste valeur de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle, des actifs acquis et des passifs pris en charge	2
Test de dépréciation des actifs	5.3
Traitement comptable des instruments financiers	7.6
Provisions pour retraite et engagements sociaux	4.1
Évaluation des impôts différés actifs	8.2
Détermination des autres provisions (garanties et litiges)	6

La Direction du Groupe revoit les hypothèses et estimations de manière continue, en fonction de son expérience et des informations considérées comme significatives au regard de son environnement. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe des coûts historiques, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur : les instruments dérivés, les investissements détenus à des fins de transaction, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs des régimes de retraite et les autres éléments lorsque nécessaire. La valeur comptable des actifs et passifs qui font l'objet d'une couverture de juste valeur est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

1.3 Faits importants

> Offre Publique d'Achat Simplifiée (OPAS)

La famille Deconinck, principal actionnaire de Tarkett, a décidé de renforcer son contrôle par une opération d'offre publique d'achat simplifiée (OPAS) sur les actions de Tarkett, avec le soutien de Wendel, investisseur de long terme bénéficiant d'une forte expertise industrielle, afin de poursuivre la transformation et le développement de Tarkett et soutenir sa stratégie.

L'Offre a été initiée par Tarkett Participation, une société contrôlée par la famille Deconinck, à qui Société Investissement Deconinck, la société holding de la famille, a apporté l'intégralité de ses actions (représentant 50,8% du capital de Tarkett) et dans laquelle Wendel a investi en qualité d'actionnaire minoritaire.

Tarkett Participation a déposé le 26 avril 2021 une offre publique d'achat simplifiée sur l'ensemble des actions Tarkett (« l'Offre ») au prix de 20 euros par action.

Le Conseil de surveillance de Tarkett, réuni le 20 mai 2021, a émis à l'unanimité un avis motivé sur l'Offre et déclaré que celle-ci était conforme aux intérêts de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés. Cet avis a été rendu sur la base des recommandations du comité ad hoc composé de membres indépendants du Conseil ainsi que du rapport du cabinet Finexsi, expert indépendant mandaté à l'effet de se prononcer sur les conditions financières de l'Offre.

L'Offre a été déclarée conforme par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 8 juin 2021 et l'avis d'ouverture de l'Offre a été publié par l'AMF le 9 juin pour une ouverture de l'Offre le 10 juin 2021 et une clôture le 9 juillet 2021.

A l'issue de la clôture de l'Offre initiée par Tarkett Participation, agissant de concert avec Société Investissement Deconinck et Wendel Luxembourg S.A. (via ses filiales Expansion 17 S.C.A. et Global Performance 17 S.C.A.), sur l'ensemble des actions Tarkett non détenues par l'Initiateur, celui-ci détenait directement 56 300 463 actions, représentant 85,89 % du capital et 84,98 % des droits de vote de Tarkett.

A la suite des rachats complémentaires effectués entre la clôture de l'Offre et le 31 décembre 2021, Tarkett Participation détient de concert avec le Groupe Familial Deconinck, directement 59 263 296 actions représentant 90,41 % du capital et 90,08 % des droits de vote de Tarkett avec la prise en compte des 247 555 actions détenues en propre par Tarkett et ainsi détenues par assimilation par Tarkett Participation.

Au 31 décembre 2021, Tarkett Participation n'a pas mis en oeuvre le retrait obligatoire.

> Remboursements anticipés au titre de la dette existante, accession aux nouveaux financements

Dans le cadre des opérations de refinancement en relation avec l'offre publique d'achat simplifiée mentionnée ci-dessus, Tarkett a procédé au remboursement anticipé de l'essentiel de sa dette existante post-opération (cf. note 7.2).

> Contrat de liquidité

Suite à la clôture de l'Offre, le contrat de liquidité Exane a été résilié en date du 19 juillet 2021.

> Acquisition de l'activité Vinylasa

Le Groupe Tarkett, via sa filiale Tarkett Manufacturing Mexico, a acquis en juillet 2021 l'activité de Vinylasa, fabricant de carreaux en vinyle composite au Mexique.

> Changement de monnaie fonctionnelle

Les entités situées dans la zone CEI ("Communauté des Etats Indépendants") avaient l'euro pour monnaie fonctionnelle jusqu'au 31 décembre 2020. L'analyse des indicateurs primaires et secondaires définis dans la norme

IAS 21.9 a mené le Groupe à changer la monnaie fonctionnelle des pays suivants au 1er janvier 2021 : Russie, Ukraine, Kazakhstan et Biélorussie. Ainsi, seules les entités Serbes ont toujours l'euro pour monnaie fonctionnelle.

1.4 Prise en compte des risques climatiques

Le groupe Tarkett s'est engagé sur une nouvelle stratégie environnementale à l'horizon 2030 en ligne avec l'objectif de l'Accord de Paris, ayant pour but de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré. Les objectifs sont les suivants :

- > élargir son engagement de ses émissions de GES opérationnelles (Scope 1 & Scope 2) pour inclure les émissions de sa chaîne de valeur (Scope 3) liées à la production des matières premières et au traitement de fin de vie de ses produits ;
- > réduire de 30% les émissions de GES de l'ensemble de la chaîne de valeur (Scope 1, Scope 2 et Scope 3) d'ici 2030 par rapport à 2019 (l'objectif sera soumis à la Science-Based Target Initiative pour validation) ;
- > tripler la part des matières premières recyclées de 10% à 30% d'ici à 2030.

Tarkett a intégré dans son processus de clôture des comptes l'identification des principaux risques climatiques, afin d'évaluer leurs impacts potentiels sur ses états financier, à savoir :

- > la revue de la durée d'utilité de certains actifs ;
- > l'intégration dans les tests de dépréciation des actifs non courants des impacts attendus sur les flux futurs ;
- > l'évaluation des risques pour déterminer le montant des provisions pour risques.

La Direction financière est en interaction régulière avec la Direction de l'environnement afin de s'assurer de la cohérence entre les engagements pris par le Groupe et leur appréhension dans les états financiers. De nouvelles ressources dédiées ont été allouées à la Direction de l'environnement.

Le nouveau comité RSE a examiné en 2021 la double matérialité des risques et opportunités en matière de développement durable, en analysant à la fois les impacts potentiels de l'activité de Tarkett sur l'environnement et les risques et opportunités en matière de développement durable auxquels est confrontée la chaîne de valeur de Tarkett.

Les risques posés par Tarkett sur le climat concernent la croissance excessive des émissions de GES provenant des opérations (utilisation de combustibles fossiles) et/ou des activités en amont et en aval associées à ses produits). Les principaux risques identifiés auxquels Tarkett sera confronté portent d'une part, sur les risques de transition liés à l'évolution de la réglementation actuelle et émergente, les technologies (répondre à la demande croissante du marché des produits en revêtement de sol circulaire à faible teneur en carbone) et d'autre part sur les changements du marché (volatilité des prix des matières premières, demande accrue de produits à faible intensité carbone).

Les principaux risques de transition liés à l'évolution attendue de la réglementation ont également été revus au mieux de notre connaissance. La capacité du Groupe à s'y adapter suffisamment rapidement pourrait conditionner l'obtention de nouveaux contrats.

Les évolutions réglementaires à court terme sont intégrées dans les flux, celles à moyen et long terme sont gérées au travers des tests de sensibilité.

Les évolutions réglementaires ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la durée de vie de nos actifs. Concernant les évolutions technologiques et les changements du marché, des solutions circulaires sont disponibles afin d'augmenter les revenus résultant de la demande accrue de produits à faible intensité de carbone qui sont recyclables. Tarkett estime qu'adopter une approche d'économie circulaire permettra de limiter les coûts des matières premières, de sécuriser leur approvisionnement, de limiter les émissions de GES et de répondre à la demande croissante des clients pour des produit à faible impact environnemental.

Tarkett considère que l'évaluation des risques climatiques est correctement prise en compte et en cohérence avec ses engagements pris en la matière. L'intégration de ces éléments n'a pas eu d'impacts significatifs sur les états financiers du Groupe.

Note 2 > Évolutions du périmètre de consolidation

2.1 Méthodes de consolidation

2.1.1 Intégration globale

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les comptes des filiales ont été modifiés le cas échéant, pour des besoins d'homogénéité (avec les principes adoptés par le Groupe).

Les pertes imputables aux participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale sont affectées à celles-ci, même si cela a pour effet de les rendre négatives.

2.1.2 Mise en équivalence des coentreprises et des entreprises associées

La coentreprise, au sens d'IFRS 11, est un partenariat conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs. Les intérêts du Groupe dans les coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et concernent principalement les intérêts dans la coentreprise Lamine Park GmbH & Co.

Ils sont comptabilisés initialement au coût d'acquisition incluant les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

Les méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés et l'ont été uniformément dans toutes les sociétés du Groupe acquises avant le 31 décembre 2021 (cf. note 2.4).

2.2 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue le *goodwill* à la date d'acquisition comme :

- > la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- > le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- > si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- > le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.
- > Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. En revanche, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe choisit d'évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit :

- > à la juste valeur ; soit
- > au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise, qui sont généralement à la juste valeur.

Les modifications du pourcentage de détention dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres car conclues avec les propriétaires agissant en leur qualité de propriétaires. Les ajustements des participations ne donnant pas le contrôle sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale. Aucun ajustement n'est pratiqué sur le *goodwill* et aucun profit et aucune perte ne sont comptabilisés en résultat.

Options de vente d'actions accordées aux minoritaires

Lorsque le Groupe s'engage à acquérir les intérêts minoritaires, ceux-ci ont l'option de céder au Groupe leurs actions à un terme fixe et à un prix donné qui peut être réglé en numéraire. Le Groupe consolide l'entité comme si les intérêts minoritaires avaient été acquis. Cette position conduit à reconnaître dans les comptes une dette présentée en "autres dettes" correspondant à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente dont tout changement ultérieur dans l'évaluation est comptabilisé en capitaux propres.

Au 31 décembre 2021, toutes les options de rachat ont été exercées.

2.3 Conversion des devises étrangères

La monnaie fonctionnelle de Tarkett et de ses filiales situées dans la zone euro est l'euro. Les différentes entités du Groupe gérant leurs activités de manière autonome, la monnaie fonctionnelle de ces entités situées hors de la zone euro est généralement leur monnaie locale.

Les entités situées dans la zone CEI ("Communauté des États Indépendants") avait l'euro pour monnaie fonctionnelle jusqu'au 31 décembre 2020. Elles sont repassées en devise locale (cf. note 1.3). Seules les entités Serbes ont encore l'euro pour monnaie fonctionnelle.

La monnaie de présentation des comptes du groupe Tarkett est l'euro.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées dans leurs monnaies fonctionnelles respectives en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change résultant de ces transactions sont enregistrés en résultat opérationnel ou financier en fonction des postes du bilan concernés.

Certaines opérations sont couvertes par des contrats d'instruments dérivés : le traitement comptable de ces transactions est décrit en note 7.6.

Les éléments non monétaires ne sont pas réévalués en date de clôture et restent convertis selon les taux de change historiques, tandis que les éléments monétaires sont convertis selon les cours de change en vigueur à la date des états financiers.

États financiers des activités à l'étranger

À la date de clôture, les éléments du bilan liés aux activités à l'étranger sont convertis au taux de clôture, et les éléments du compte de résultat au taux moyen de la période.

Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat global en réserve de conversion.

Investissements nets dans une activité à l'étranger

Quand un emprunt ou un prêt à long terme en devise étrangère est accordé à une filiale, il peut être considéré comme étant constitutif d'un investissement net dans une société étrangère. Les écarts de conversion liés à ces éléments long terme sont alors reconnus en réserves de conversion dans le résultat global.

2.4 Évolution du périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Tarkett est le suivant : (cf. note 13 donnant la liste des sociétés consolidées)

Nombre de sociétés	31 décembre 2020	Fusions	Acquisitions / Créations	Liquidations	31 décembre 2021
Sociétés consolidées en intégration globale	73	-	1	(1)	73
Sociétés consolidées par mise en équivalence	3	-	1	-	4
Total	76	-	2	(1)	77

2.4.1 Opérations réalisées sur l'exercice 2021

Les principales opérations de l'année sont les suivantes :

a) Acquisitions et créations

La société Tarkett GDL a acquis 33,33% de la société Virtual Reality Empathy Platform Ltd. en avril 2021, société britannique consolidée en mise en équivalence.

La société Tarkett Manufacturing Mexico, créée en juillet 2021, a acquis l'activité de Vinylasa à la société Losetas et est détenue entièrement par la société Tarkett USA.

b) Fusions

Néant.

c) Liquidations

La société Desso Texture Tex BV a été liquidée en janvier 2021.

2.4.2 Opérations réalisées sur l'exercice 2020

Les principales opérations de l'année sont les suivantes :

a) Acquisitions et créations

La société Tarkett Carpet Canada Inc. a été créée au cours du deuxième semestre 2020, elle est détenue entièrement par la société Tarkett Inc.

b) Fusions

Néant.

c) Liquidations

Les sociétés Desso Ambiente Textil Handelsgesellschaft GmbH, Tarkett CZ Sro et Desso Australia Pty ont été liquidées respectivement en janvier 2020, février 2020 et octobre 2020.

2.5 Coentreprises

Le Groupe détient des participations dans les sociétés suivantes :

- > La Société Allsports Constructions & Maintenance, société établie en Écosse.
- > La société FED Inc., société établie aux États-Unis.
- > La société Laminate Park GmbH & Co KG, détenue conjointement avec le Groupe Sonae Arauco.
- > La société Virtual Reality Empathy Platform Ltd, société établie au Royaume-Uni et acquise par le Groupe en avril 2021.

Note 3 > Données opérationnelles

3.1 Éléments du compte de résultat

3.1.1 Chiffre d'affaires

Appliquée à partir du 1^{er} janvier 2018, la norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients" a remplacé les normes IAS 18 "Produit des activités ordinaires" et IAS 11 "Contrats de construction" et les interprétations liées.

Cette norme comprend de nouveaux principes pour la comptabilisation du chiffre d'affaires et la segmentation des contrats en obligations de performance.

Conformément à cette dernière, les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle inhérent aux obligations de prestations a été transféré au client, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que les coûts associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable. Les produits sont évalués nets des retours, ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités.

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires à l'aide du modèle en cinq étapes défini par la norme en fonction de ses deux secteurs d'activité : les revêtements de sol et les surfaces sportives.

Activité « Revêtements de sol » :

Les contrats conclus par le groupe portent sur la fourniture de produits identifiables et distincts constituant la principale obligation de performance. Aucun contrat long terme significatif n'a été identifié. Le Groupe agit en son propre nom et non en tant que mandataire. Les conditions générales de ventes prévoient un paiement dans un délai inférieur à un an et le Groupe n'offre pas de variable de financement nécessitant une comptabilisation spécifique au regard de la norme IFRS 15. Tarkett ne vend pas d'extension de garantie sur ses produits, la garantie n'est donc pas considérée comme un service distinct et est comptabilisée au regard de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels".

Dans le cadre de cette activité, de manière générale, le chiffre d'affaires est reconnu au moment de la livraison des obligations de performance. Compte tenu de la nature des produits et des conditions générales de vente, les ventes sont enregistrées, le plus souvent à la date à laquelle les produits quittent les entrepôts du Groupe ou à la livraison si Tarkett est responsable du transport des produits.

Activité « Surfaces sportives » :

L'activité Surfaces Sportives est composée de la vente des produits directement aux distributeurs et la vente de contrats d'installation (incluant la fourniture des surfaces sportives). La vente directe des produits aux distributeurs suit les mêmes règles Groupe de comptabilisation de revenus que celles énoncées pour l'activité revêtements de sol. Concernant les contrats d'installation, le Groupe ne réalise pas l'installation sans la fourniture des surfaces sportives et considère la fourniture des produits et l'installation comme une seule et même obligation de performance. Les conditions générales de vente des contrats n'offrent pas de variable de financement ou de composantes de financements particulières. Tarkett ne vend

pas d'extension de garantie sur ces installations, la garantie n'est donc pas considérée comme un service distinct et est comptabilisée au regard de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels".

Dans le cadre de cette activité, les produits provenant des prestations de service ou des contrats de construction sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le chiffre d'affaires est reconnu à mesure que les obligations de performance sont remplies. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés. L'utilisation de la méthode du pourcentage à l'avancement nécessite la conformité à l'une des trois conditions préalables prévues par la norme IFRS 15, alinéa 35.

En application de cet alinéa de la norme, le Groupe comptabilise les produits progressivement dans la mesure où il se conforme aux deux conditions suivantes parmi les trois conditions mentionnées par la norme :

- l'actif créé par la prestation du Groupe Tarkett n'a pas d'autre utilisation que celle prévue par le contrat, et
- le Groupe a un droit exécutoire au paiement de la prestation réalisée à date.

Le chiffre d'affaires net comprend les produits provenant de la vente de biens et services déduction faite des réductions de prix et des taxes et après élimination des ventes internes au Groupe.

3.1.2 Résultat d'exploitation

a) Subventions d'investissement reçues

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au bilan, en déduction du coût des immobilisations corporelles qu'elles ont financées. Ainsi, elles sont comptabilisées en revenu pendant la durée de vie de l'actif, réduisant la charge d'amortissement.

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'elles seront perçues et que le Groupe réunit les conditions de leur attribution. Elles sont portées au compte de résultat et réparties d'une manière systématique et régulière sur la durée de reconnaissance des dépenses qu'elles financent.

b) Charges

Coût de revient des ventes

Le coût de revient des ventes comprend principalement le coût d'achat des marchandises, le coût de revient industriel des produits fabriqués, ainsi que les coûts d'approvisionnement, de transport et de logistique.

Frais commerciaux

Les frais commerciaux représentent les dépenses du département marketing et de la force de vente ainsi que les frais de publicité, de distribution, les commissions sur ventes et les pertes sur créances.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges dans la période où ils sont engagés, sauf lorsque les conditions requises sont remplies pour leur inscription à l'actif, comme indiqué en note 5.2.1.

Frais généraux et administratifs

Cette rubrique comprend les salaires et les frais généraux de management et d'administration à l'exception des montants imputés à d'autres centres de coût.

c) Autres produits et charges opérationnels

Cette catégorie comprend tous les produits et charges opérationnels non directement rattachés aux autres fonctions opérationnelles, notamment les coûts opérationnels des engagements de retraite et les coûts liés à certains litiges.

3.1.3 EBITDA ajusté

L'EBITDA ajusté constitue un indicateur clé pour le Groupe lui permettant de mesurer la performance de son exploitation courante.

Il est défini en prenant le résultat d'exploitation avant dépréciations et amortissements, et en retraitant les produits et charges suivants :

- > les coûts de restructuration visant à accroître la rentabilité future du Groupe ;

- > les plus-values et moins-values réalisées sur des cessions significatives d'actifs ;
- > les provisions pour perte de valeur et les reprises de provisions basées uniquement sur les tests de perte de valeur réalisés par le Groupe ;
- > les coûts relatifs aux regroupements d'entreprises et aux restructurations juridiques, incluant les honoraires juridiques, les coûts d'acquisition, les honoraires de conseils et autres ajustements ;
- > les dépenses liées aux paiements en actions ou assimilés considérés comme des éléments exceptionnels ;
- > d'autres éléments ponctuels, considérés comme exceptionnels par nature.

En 2021, l'application de la norme IFRS 16 a généré une amélioration de l'EBITDA à hauteur de 31,4 millions d'euros (30,9 millions d'euros en 2020).

(en millions d'euros)		Ajustements:					
	31 décembre 2021	Restruc- turation	Résultat sur cession d'actifs / perte de valeur	Regroupements d'entreprises	Rémunération en actions	Autres	31 décembre 2021 ajusté
Chiffre d'affaires net	2 792,1	-	-	-	-	-	2 792,1
Coût de revient des ventes	(2 241,5)	6,5	(0,0)	-	-	-	(2 235,1)
Marge brute	550,6	6,5	(0,0)	-	-	-	557,0
Frais commerciaux	(296,0)	0,9	-	-	-	-	(295,1)
Frais de recherche et de développement	(23,1)	0,0	0,0	-	-	-	(23,0)
Frais généraux et administratifs	(172,9)	1,1	-	0,6	3,1	2,9	(165,2)
Autres produits et charges opérationnelles	1,0	3,0	(1,9)	-	-	4,4	6,4
Résultat d'exploitation (EBIT)	59,6	11,5	(1,9)	0,6	3,1	7,3	80,2
Dépréciation et amortissements	149,2	(0,1)	(0,0)	-	-	-	149,0
Autres	(0,1)	-	-	-	-	-	(0,1)
EBITDA	208,6	11,4	(1,9)	0,6	3,1	7,3	229,0

(en millions d'euros)		Ajustements:					31 décembre 2020 ajusté
	31 décembre 2020	Restruc- turation	Résultat sur cession d'actifs / perte de valeur	Regroupements d'entreprises	Rémunération en actions	Autres	
Chiffre d'affaires net	2 632,9	-	-	-	-	-	2 632,9
Coût de revient des ventes	(2 054,1)	4,3	17,0	-	-	(0,2)	(2 033,0)
Marge brute	578,8	4,3	17,0	-	-	(0,2)	599,9
Frais commerciaux	(325,2)	2,4	36,1	-	-	0,3	(286,5)
Frais de recherche et de développement	(25,0)	0,1	-	-	-	-	(24,9)
Frais généraux et administratifs	(176,9)	8,2	-	2,4	2,9	1,7	(161,7)
Autres produits et charges opérationnelles	(4,3)	(0,5)	(3,5)	-	-	0,9	(7,3)
Résultat d'exploitation (EBIT)	47,4	14,5	49,6	2,4	2,9	2,7	119,4
Dépréciation et amortissements	211,2	(1,2)	(53,1)	-	-	(0,2)	156,8
Autres	1,7	-	-	-	-	-	1,7
EBITDA	260,2	13,3	(3,5)	2,4	2,9	2,6	277,9

3.2 Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 "Secteurs opérationnels", la segmentation du Groupe a été réalisée en fonction de son organisation de gestion interne et de ses produits.

Le Groupe s'organise, comme en 2020, en quatre segments :

- > Europe, Moyen-Orient et Afrique dit "EMEA" ;
- > Amérique du Nord ;
- > Communauté des États Indépendants dit "CEI", Asie-Pacifique dit "APAC" et Amérique latine ;
- > Surfaces sportives.

Certains frais ne sont pas alloués, notamment les frais de siège et la R&D Groupe.

Rappel sur le regroupement des divisions CEI et Asie Pacifique (APAC) / Amérique latine

Le reporting revu par le principal décideur opérationnel est organisé par division qui sont actuellement au nombre de 6 : Division EMEA, Division Amérique du Nord, Division CEI, Division APAC, Division Amérique latine et Division Surfaces Sportives.

Les Divisions CEI et APAC / Amérique latine ont été regroupées pour former le Segment « CEI, APAC et Amérique latine » pour les raisons suivantes :

- > Les marchés de ces Divisions présentent des caractéristiques économiques similaires (tendances de croissance des marchés concernés proches).
- > Les produits vendus, les procédés de fabrication, la typologie des clients et les modes de distribution sur ces zones sont similaires.

Par ailleurs, le poids relativement faible du chiffre d'affaires et des revenus opérationnels en Asie-Pacifique/Amérique latine (moins de 10 % du chiffre d'affaires net et de l'EBITDA ajusté reporté par le Groupe) a conforté l'absence de nécessité de présenter cette Division dans un segment séparé.

Par secteur opérationnel

(en millions d'euros)						
31 décembre 2021	Revêtements de sol			Surfaces sportives	Frais centraux	Groupe
	EMEA	Amérique du Nord	CEI, APAC et Amérique latine			
Chiffre d'affaires net	888,5	727,2	588,6	587,7	-	2 792,1
Marge brute	211,0	137,1	110,8	90,7	1,0	550,6
% du chiffre d'affaires net	23,7%	18,9%	18,8%	15,4%	-	19,7%
EBITDA ajusté	102,0	43,4	88,7	46,0	(51,0)	229,0
% du chiffre d'affaires net	11,5%	6,0%	15,1%	7,8%	-	8,2%
Ajustements	(7,9)	(6,5)	(0,3)	(0,5)	(5,2)	(20,4)
EBITDA	94,1	36,9	88,4	45,5	(56,2)	208,6
% du chiffre d'affaires net	10,6%	5,1%	15,0%	7,7%	-	7,5%
Résultat d'exploitation (EBIT)	41,1	(35,4)	45,6	21,9	(13,6)	59,6
% du chiffre d'affaires net	4,6%	-4,9%	7,8%	3,7%	-	2,1%
Investissements courants	27,8	13,1	14,3	11,3	6,3	72,8

(en millions d'euros)						
31 décembre 2020	Revêtements de sol			Surfaces sportives	Frais centraux	Groupe
	EMEA	Amérique du Nord	CEI, APAC et Amérique latine			
Chiffre d'affaires net	823,6	694,5	527,9	586,9	-	2 632,9
Marge brute	213,3	137,1	120,5	107,9	(0,0)	578,8
% du chiffre d'affaires net	25,9%	19,7%	22,8%	18,4%	0,0%	22,0%
EBITDA ajusté	108,9	58,9	97,4	60,5	(47,8)	277,9
% du chiffre d'affaires net	13,2%	8,5%	18,4%	10,3%	0,0%	10,6%
Ajustements	(7,2)	(2,3)	(0,5)	(2,3)	(5,3)	(17,6)
EBITDA	101,7	56,5	96,8	58,1	(53,0)	260,2
% du chiffre d'affaires net	12,4%	8,1%	18,3%	9,9%	0,0%	9,9%
Résultat d'exploitation (EBIT)	48,2	(66,1)	52,2	34,9	(21,8)	47,4
% du chiffre d'affaires net	5,8%	-9,5%	9,9%	5,9%	0,0%	1,8%
Investissements courants	30,4	10,4	14,5	11,0	7,8	74,1

Informations sur l'activité en France et dans les autres pays significatifs

L'activité du Groupe en France est inférieure à 10 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2021, comme en 2020.

Les actifs non courants en France, si l'on exclut le *goodwill* non affecté issu de la fusion entre Tarkett et Sommer au début des années 2000, représentent également moins de 10 % du total des actifs non courants du Groupe en 2021 et en 2020.

Tarkett considère un seuil de 25 % du chiffre d'affaires comme significatif. Seuls les États-Unis sont supérieurs à ce seuil, avec 43 % du chiffre d'affaires consolidé en 2021 (43 % du chiffre d'affaires en 2020).

Concernant les actifs non courants, les États-Unis représentent 47 % du total des actifs non courants du Groupe au 31 décembre 2021 (45 % au 31 décembre 2020).

Tarkett n'a pas de client qui représente plus de 10 % de son chiffre d'affaires. En 2021, le client le plus significatif représente 3 % du chiffre d'affaires consolidé (3 % en 2020).

Par catégorie de produit

(en millions d'euros)	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Chiffre d'affaires	%	Chiffre d'affaires	%
Vinyle & Linoléum	1 338,5	47,9%	1 217,4	46,2%
Moquette commerciale	441,1	15,8%	445,7	16,9%
Parquet & Stratifié	215,5	7,7%	189,3	7,2%
Caoutchouc & Accessoires	209,3	7,5%	193,5	7,3%
Sport	587,7	21,0%	586,9	22,3%
Total	2 792,1	100%	2 632,9	100%

3.3 Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Gains de cession d'actifs immobilisés	-	4,2
Autres produits opérationnels	12,2	10,3
Autres produits opérationnels	12,2	14,5
Pertes de cessions d'actifs immobilisés	(1,3)	-
Autres charges opérationnelles	(9,9)	(18,8)
Autres charges opérationnelles	(11,2)	(18,8)
Total autres produits et charges opérationnelles	1,0	(4,3)

3.4 Impact de la hausse des matières premières

Les prix des matières premières dérivées du pétrole et les coûts de transport ont fortement augmenté au cours de l'année. Ces hausses combinées à des perturbations de la production et des difficultés d'approvisionnement chez plusieurs fournisseurs importants ont entraîné des surcoûts importants comparés à l'année 2020. Le Groupe a mis en œuvre des augmentations de prix de vente permettant de compenser de moitié ces hausses.

3.5 Éléments du besoin en fonds de roulement

3.5.1 Stocks

Les stocks sont évalués, selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS), au plus bas du coût de revient ou de la valeur nette réalisable. Les coûts de revient des stocks fabriqués comprennent tous les coûts directs et une quote-part de frais généraux et d'amortissement des outils de production. La valeur nette réalisable est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Matières premières et fournitures	179,4	120,4
Produits en cours	74,2	69,6
Produits finis	258,5	212,7
Echantillons	1,7	1,2
Présentoirs	-	-
Pièces de rechange et consommables	27,1	22,6
Total valeur brute	540,9	426,3
Provisions pour dépréciation de stock	(69,2)	(71,4)
Total stocks nets	471,7	354,9

Détail de la provision pour dépréciation sur stocks

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Dotation	Reprise	Impact de change	Autres	31 décembre 2021
Matières premières et fournitures	(11,6)	(4,1)	2,9	(0,5)	(0,0)	(13,3)
Produits en cours	(12,1)	(6,9)	8,2	(0,4)	0,0	(11,2)
Produits finis	(40,2)	(12,5)	17,6	(1,8)	0,0	(36,9)
Echantillons	(0,5)	(0,1)	0,1	(0,0)	-	(0,6)
Présentoirs	-	-	-	-	-	-
Pièces de rechange et consommables	(6,9)	(1,0)	0,8	(0,1)	0,0	(7,2)
Total provision pour dépréciation de stock	(71,4)	(24,6)	29,7	(2,9)	0,0	(69,2)

Les taux de provision sur stocks sont appliqués de manière similaire sur les différentes périodes.

Le coût des matières premières s'élève à 1 220 millions d'euros en 2021 (contre 1 053 millions d'euros en 2020).

3.5.2 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont comptabilisés à leur valeur nominale facturée convertie au taux de clôture, diminuée des provisions pour créances douteuses.

Le Groupe effectue une revue de ses créances clients de manière individuelle en tenant compte de la probabilité de défaut des contreparties ainsi que du niveau de couverture de ces créances et utilise la méthode simplifiée prévue par IFRS 9 consistant à provisionner les pertes attendues sur la maturité résiduelle des créances.

Programmes de cession de créances

Certaines filiales du Groupe Tarkett ont transféré sans recours des créances clients à des établissements de crédit spécialisés avec un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages attachés à l'encours cédé.

Le montant des créances décomptabilisées dont l'échéance est postérieure au 31 décembre 2021 s'élève à 179,0 millions d'euros et ne figure plus à l'actif de l'état de la situation financière. Le montant des créances décomptabilisées au 31 décembre 2020 s'élevait à 146,1 millions d'euros.

Provisions pour créances clients

Lorsque les créances clients ne sont pas couvertes par une assurance-crédit les provisions pour couvrir le risque de non recouvrement partiel ou total des créances clients sont constituées selon la méthode des pertes attendues (cf. note 7.1).

Les créances douteuses sont identifiées et provisionnées ainsi :

- > une provision statistique, basée sur l'ancienneté des créances échues est définie de la manière suivante :

Créances échues (pourcentage du montant brut)	Dépréciation hors Division Sport	Dépréciation Division Sport
De 61 à 180 jours	25%	0%
De 181 à 270 jours	50%	0%
De 271 à 360 jours	75%	0%
De 361 à 540 jours	100%	40%
De 541 à 720 jours	100%	75%
De plus de 720 jours	100%	100%

- > une provision complémentaire au cas par cas en application du jugement professionnel. Compte tenu du contexte de pandémie, le groupe a été amené à revoir plus en détail l'état des créances clients.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Créances sur clients et comptes rattachés	265,5	234,4
Total valeur brute	265,5	234,4
Provisions pour créances douteuses	(20,7)	(19,8)
Total créances nettes	244,8	214,6

La variation de la provision pour créances douteuses s'élève à (0,9) millions d'euros et s'explique principalement de la façon suivante :

- > (4,3) millions d'euros de dotation ;
- > 6,4 millions d'euros de reprise ;
- > (2,5) millions d'euros de transfert ;
- > (0,5) million d'euros d'effet de change.

Détail des créances échues non dépréciées

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Créances échues 0-180 jours	28,4	25,3
Créances échues 181-270 jours	0,5	1,1
Créances échues 271-360 jours	0,4	0,6
Créances échues >360 jours	0,1	3,0
Créances, procédure de faillite, affaires juridiques	0,6	0,6
Total créances échues non dépréciées	30,0	30,7

3.5.3 Autres créances

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Autres créances à long terme	0,0	0,1
Charges constatées d'avance	30,8	14,7
Créances d'impôt courant	25,7	17,6
TVA et autres taxes	30,6	15,7
Autres créances et actifs courants	50,5	39,0
Autres créances à court terme	137,6	87,0

3.5.4 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et autres dettes sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Les dettes dont l'échéance est supérieure à un an, dont 8,1 millions d'euros au titre de produits différés, sont ramenées à leur valeur nette actuelle.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Fournisseurs et comptes rattachés	403,8	277,4
Effets à payer	0,0	0,0
Fournisseurs et comptes rattachés	403,8	277,4

3.5.5 Autres dettes

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dettes liées au personnel	105,9	107,0
Impôt courant	23,5	22,7
TVA et autres taxes	19,1	15,2
Remises clients	46,3	40,0
Dettes diverses	75,5	58,9
Autres dettes courantes	270,2	243,8

3.6 Free cash-flow

Cet indicateur correspond à la liquidité générée par les activités opérationnelles après déduction des investissements réalisés hors acquisitions de filiales et autres variations de périmètre.

Le calcul du *free cash-flow* est défini à partir des éléments présentés dans le tableau de flux de trésorerie consolidés et est constitué des éléments suivants :

- > flux de trésorerie opérationnels avant variation du fonds de roulement ;
- > variation du besoin en fonds de roulement ;
- > intérêts (nets) payés ;
- > impôts (nets) payés ;
- > divers éléments opérationnels payés ;
- > acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- > produit de la cession d'immobilisations corporelles ;
- > remboursement des dettes de loyer.

Free cash-flow

(en millions d'euros)	2021	2020
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du fonds de roulement (A)	202,8	248,6
Remboursement des dettes de loyer (B)	(32,2)	(31,7)
Total (A+B)	170,5	216,9
Variation du besoin en fonds de roulement	(11,2)	64,5
Intérêts net payés	(21,5)	(17,4)
Impôts nets payés	(26,3)	(25,1)
Divers éléments opérationnels payés	(26,1)	(6,4)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(72,8)	(74,1)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	6,9	5,2
Free cash-flow	19,5	163,5

Après un exercice 2020 où la variation du besoin en fond de roulement aura été affectée favorablement par la crise sanitaire Covid-19, l'exercice 2021 a été marqué par la variation des créances cédées dans le cadre du programme de cession de créances pour un montant de 30,5 millions d'euros et par l'inflation du coût des matières premières. Par rapport au niveau historiquement bas de fin 2020, les stocks ont augmenté en volume du fait de l'activité croissante et en valeur du fait de l'inflation.

Le poste "Divers éléments opérationnels payés" concerne principalement les coûts liés à l'Offre et aux opérations de refinancement mentionnées en note 1.3.

Note 4 > Avantages du personnel

4.1 Engagements de retraite et assimilés

Il existe dans le Groupe différents systèmes de provisions pour retraite qui dépendent des conditions juridiques, économiques et fiscales de chaque pays. Selon les lois de chaque pays et usages des filiales, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires, les versements effectués à des régimes de retraite ou de prévoyance.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe verse des cotisations définies et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant le présent exercice et les exercices antérieurs.

Ces cotisations, versées en contrepartie des services rendus par les salariés, sont constatées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent aux salariés des prestations futures constituant un engagement futur pour le Groupe. Le risque actuariel et les risques de placement incombent alors à l'entreprise. Le calcul de l'engagement est déterminé suivant un calcul actuariel utilisant la méthode des unités de crédit projetées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation et le coût des services rendus au cours de l'exercice.

Ce calcul actuariel suppose le recours à des hypothèses actuarielles sur les variables démographiques (mortalité, rotation du personnel) et financières (augmentations futures des salaires et des coûts médicaux, taux d'actualisation).

Lorsque les régimes à prestations définies sont partiellement ou intégralement financés par des cotisations versées à un fonds distinct ou à une compagnie d'assurances, les actifs de ces entités sont évalués à leur juste valeur.

L'obligation est alors enregistrée au bilan, déduction faite de la valeur des actifs du régime qui couvrent cette obligation.

L'évaluation de ces engagements est effectuée à la fin de chaque semestre par des actuaires indépendants conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

Description des régimes

Au 31 décembre 2021, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi les plus importants du Groupe se trouvent aux États-Unis, en Allemagne, en Suède, au Canada, au Royaume-Uni, en Belgique et en Russie. Ces sept pays représentent près de 95,7 % des obligations de prestation totales au titre des régimes à prestations définies.

Aux États-Unis et au Royaume-Uni, les régimes de retraite du Groupe sont fermés aux nouveaux entrants et à l'accumulation des droits depuis plusieurs années. Les plans au Canada sont désormais fermés. Ces régimes sont préfinancés selon les normes légales locales. En outre, le Groupe opère des régimes de remboursement de frais médicaux et d'assurance-vie pour certains salariés aux États-Unis. Ces plans ne sont pas couverts par des actifs de financement et sont aujourd'hui fermés.

En Suède, le régime de retraite à prestations définies est obligatoire pour les salariés nés avant 1979, selon la convention collective applicable. Les salariés nés après cette date participent au régime obligatoire à cotisations définies.

En Allemagne, le Groupe offre une pension de retraite, des régimes de médailles du travail et de pré-retraite.

Par ailleurs, le Groupe offre des indemnités de fin de carrière prévues par la législation ou les accords collectifs applicables dans certains pays comme en Russie, en France et en Italie.

La durée moyenne pondérée de l'obligation est de 13,4 ans.

Événements marquants de la période

- > La décision de l'IFRS IC publiée le 24 mai 2021 a apporté des modifications sur l'application de la norme IAS 19, cette réforme a revu la date de déclenchement de la provision au sens de la norme IAS 19 : au lieu de reconnaître une provision dès l'entrée du salarié dans la société, la provision pourrait devoir être reconnue plus tard (en fonction de l'ancienneté et des plafonds figurant dans les conventions collectives et/ou les accords applicables). Les indemnités de fin de carrière en France ont été impactées. L'impact a été reconnu comme un écart actuariel d'expérience pour un montant de 1,5 millions d'euros et un impact positif au compte de résultat 2021 pour un montant de 0,1 millions d'euros.
- > Belgique : un nouveau plan de pension est consolidé pour la première fois en 2021.
- > Allemagne : un plan social a été annoncé visant 34 salariés. Cet événement a généré un « curtailment gain » dans la charge de 2021 de 0,07 millions d'euros.
- > Serbie : deux plans sociaux ont été annoncés visant 21 salariés. Ces événements ont généré un « curtailment gain » dans la charge de 2021 de 0,06 millions d'euros.
- > France : deux plans sociaux annoncés en 2020 et visant quelques salariés. Ces événements ont généré un « curtailment gain » dans la charge de 2021 de 0,05 millions d'euros.

Hypothèses

La comptabilisation des valeurs actuarielles repose sur les taux d'intérêt à long terme, les prévisions d'augmentations futures des salaires et les taux d'inflation. Les principales hypothèses sont présentées ci-dessous :

	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Retraites	Autres engagements sociaux	Retraites	Autres engagements sociaux
Taux d'actualisation pondéré	2,18%		1,69%	
Incluant:				
Etats-Unis	2,80%	2,80%	2,70%	2,70%
Allemagne ⁽¹⁾	1,00%		-0,10% / 0,20% / 0,30%	
Suède	1,90%		1,50%	
Royaume-Uni	1,70%		1,30%	
Canada	3,15%		2,70%	
Belgique	0,70%		0,30%	
Russie	8,40%		6,70%	
Taux d'augmentation des salaires	2,71%		2,70%	
Inflation	2,23%		2,11%	

(1) En 2021 est présenté le taux d'actualisation qui s'applique à 99,4% de l'engagement en Allemagne.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Ils sont arrêtés sur la base d'indices externes communément retenus comme référence :

- > États-Unis : iBoxx \$ Corporate AA 15+ ;
- > Zone euro : iBoxx € Corporate AA 10+ ;
- > Suède : obligations de sociétés suédoises ;
- > Royaume-Uni : iBoxx £ Corporate AA 15+ ;
- > Canada : obligations canadiennes AA "Mercer Yield Curve Canada" ;
- > Russie : obligations russes d'Etat.

Montants portés au bilan (en millions d'euros)	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Retraites	Autres engagements sociaux	Total	Retraites	Autres engagements sociaux	Total
Obligations de prestations	217,6	1,3	219,0	227,3	1,4	228,7
Valeur actuelle des placements	(101,7)	-	(101,7)	(93,6)	-	(93,6)
Engagement net comptabilisé au bilan	115,9	1,3	117,3	133,7	1,4	135,1

Engagements de retraite (en millions d'euros)	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Obligations de prestations	Valeur actuelle des placements	Passif net porté au bilan	Obligations de prestations	Valeur actuelle des placements	Passif net porté au bilan
Au 1^{er} janvier	227,3	(93,6)	133,7	227,9	(92,9)	135,0
Droits accumulés durant l'année	2,9	-	2,9	3,9	-	3,9
Droits accumulés dans le passé	(0,0)	-	(0,0)	(0,7)	-	(0,7)
(Gains)/Pertes sur les nouveaux régimes de retraite	-	-	-	-	-	-
Coût financier (effet de l'actualisation)	3,8	(2,0)	1,9	4,7	(2,3)	2,4
Mise à jour des autres engagements de retraite	-	-	-	-	-	-
Coûts administratifs et taxes (dépenses payées)	(0,1)	0,9	0,8	(0,1)	1,2	1,1
Charge/(produit) de l'exercice	6,6	(1,1)	5,5	7,8	(1,1)	6,7
Prestations payées par la société	(5,3)	-	(5,3)	(4,5)	-	(4,5)
Prestations versées sur la base du plan	(6,1)	6,1	-	(9,0)	9,0	-
Contributions des participants au régime des retraites	0,1	(0,1)	-	0,1	(0,1)	-
Cotisations employeurs	-	(3,7)	(3,7)	-	(5,1)	(5,1)
Changements dans les hypothèses démographiques	0,1	-	0,1	1,5	-	1,5
Changements dans les hypothèses financières	(10,9)	-	(10,9)	11,5	-	11,5
Changements d'expérience ⁽¹⁾	(2,1)	-	(2,1)	(1,6)	-	(1,6)
Revenus financiers des placements effectués (excluant les produits d'intérêt)	-	(6,0)	(6,0)	-	(10,0)	(10,0)
Coût/(produit) total des pensions reconnu dans le résultat global	(12,8)	(6,0)	(18,8)	11,5	(10,0)	1,5
Transfert ⁽²⁾	-	3,4	3,4	(0,5)	-	(0,5)
Variations de périmètre	0,5	-	0,5	-	-	-
Variations des taux de change	7,3	(6,7)	0,6	(6,2)	6,6	0,4
Au 31 décembre	217,6	(101,7)	115,9	227,3	(93,6)	133,7

(1) Concerne principalement la décision de l'IFRS IC de mai 2021 (cf. note 1.2.1.a.)

(2) Au 31 décembre 2021, Tarkett Ltd a enregistré un surplus de financement sur son plan de retraite, qui a été classé en autres actifs financiers.

Autres engagements sociaux	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
<i>(en millions d'euros)</i>	Obligations de prestations	Valeur actuelle des placements	Passif net porté au bilan	Obligations de prestations	Valeur actuelle des placements	Passif net porté au bilan
Au 1^{er} janvier	1,4	-	1,4	1,8	-	1,8
Droits accumulés durant l'année	-	-	-	-	-	-
Droits accumulés dans le passé	-	-	-	-	-	-
(Gains)/Perte sur les nouveaux régimes de retraite	-	-	-	-	-	-
Coût financier (effet de l'actualisation)	0,0	-	0,0	0,0	-	0,0
Mise à jour des autres engagements de retraite	-	-	-	-	-	-
Coûts administratifs et taxes (dépenses payées)	-	-	-	-	-	-
Charge/(produit) de l'exercice	0,0	-	0,0	0,0	-	0,0
Prestations versées aux bénéficiaires	-	-	-	-	-	-
Prestations payées par la société	(0,1)	-	(0,1)	(0,3)	-	(0,3)
Contributions des participants au régime des retraites	-	-	-	-	-	-
Cotisations employeurs	-	-	-	-	-	-
Changements d'hypothèses démographiques	0,0	-	0,0	(0,0)	-	(0,0)
Changements dans les hypothèses financières	(0,0)	-	(0,0)	0,0	-	0,0
Changements d'expérience	(0,1)	-	(0,1)	0,1	-	0,1
Revenus financiers des placements effectués (excluant les produits d'intérêt)	-	-	-	-	-	-
Coût/(produit) total des pensions reconnu dans le résultat global	(0,1)	-	(0,1)	0,2	-	0,2
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Variations des taux de change	0,1	-	0,1	(0,3)	-	(0,3)
Au 31 décembre	1,3	-	1,3	1,4	-	1,4

Allocation des actifs du régime par nature de placement

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actions	27,3%	37,2%
Obligations	57,4%	46,7%
Contrats d'assurance	12,2%	13,4%
Trésorerie et équivalent de trésorerie (liquidité)	0,4%	0,1%
Immobilier	2,8%	2,6%

Sensibilité sur le taux d'actualisation

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Augmentation de 50 points de base		
Augmentation/(Diminution) des obligations de prestations	(13,8)	(15,0)
Diminution de 50 points de base		
Augmentation/(Diminution) des obligations de prestations	15,3	16,7

Sensibilité sur le taux d'inflation

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Augmentation de 50 points de base		
Augmentation/(Diminution) des obligations de prestations	5,1	6,4
Diminution de 50 points de base		
Augmentation/(Diminution) des obligations de prestations	(5,0)	(5,8)

Prestations à verser lors des 5 prochaines années

Les prestations qui devront être versées dans les cinq prochaines années au titre des plans de retraites et assimilés sont estimées comme suit :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
2020	-	11,6
2021	11,9	11,4
2022	11,1	10,6
2023	10,7	10,3
2024	11,1	10,6
2025	11,0	-
TOTAL	55,8	54,5

4.2 Charges de personnel et rémunération des dirigeants**Charges de personnel et effectifs**

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Rémunérations et salaires	(684,2)	(668,8)
Charges de retraites	(2,7)	(2,8)
Coût de personnel total	(686,9)	(671,6)
Nombre moyen d'employés	12 008	12 384

Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du Comité de Direction et les membres du Conseil de surveillance.

Les principaux dirigeants ont reçu les rémunérations suivantes :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Avantages du personnel à court terme	8,3	7,0
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	0,3	0,2
Paielements fondés sur des actions	0,9	0,4
Total	9,5	7,6

Les montants des rémunérations allouées comprennent leurs salaires, jetons de présence et des avantages en nature. En 2020, dans le cadre des mesures spécifiques Covid-19, les rémunérations des principaux dirigeants ont été temporairement baissées au cours du deuxième trimestre 2020.

4.3 Paiement en actions et autres avantages long terme assimilés

Le Groupe met régulièrement en place des plans d'attribution d'actions gratuites et autres avantages long terme assimilés.

> Attribution d'actions gratuites (IFRS 2)

À la date d'attribution des droits, le Groupe détermine la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés dans le cadre des paiements fondés sur des actions. Cette juste valeur est comptabilisée en charges, en contrepartie des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. À chaque clôture, le montant est ajusté de telle sorte que le montant comptabilisé in fine repose sur le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance hors marché à la date d'acquisition.

Concernant les plans LTI 2019 et 2020, les actions ordinaires seront attribuées aux bénéficiaires à l'issue d'une période dite d'acquisition de trois ans. L'attribution est conditionnée au respect d'une condition de performance économique (basée sur le plan à 3 ans du Groupe), d'une condition de présence des bénéficiaires jusqu'à la fin d'attribution ainsi qu'une condition de performance de marché. Le plan LTI 2020 est conditionné au respect de deux conditions de performance RSE.

En 2021, le plan LTIP 2018 s'est traduit par l'attribution de 125 447 actions.

	LTIP 2019	LTIP 2020
Date d'attribution	24 juin 2019	30 juillet 2020
Fin de la période d'attribution	30 juin 2022	01 août 2023
Nombre d'actions	311 649	379 288
Valeur estimée à la date de mise en place du plan (en euros)	19,74	9,40
Estimation au 31 décembre 2021 du nombre d'actions à livrer	155 825	379 288
Modalité de règlement	Distribution d'actions	
Charges 2021 (en millions d'euros)	(1,4)	(1,4)
Charges 2020 (en millions d'euros)	(1,3)	(0,6)
Charges 2019 (en millions d'euros)	(1,3)	-

> Attribution en numéraire (IAS 19)

Un nouveau plan a été mis en place en 2021 dont l'attribution est en numéraire. Selon IAS 19, le Groupe étale la charge au fur et à mesure de la période d'attribution en contrepartie d'un passif de sorte que le montant comptabilisé in fine corresponde au montant à verser aux bénéficiaires. L'attribution est régie par une condition de présence et trois conditions de performance (création de valeur et deux critères RSE).

Les membres du Directoire ne bénéficient pas de ce plan.

	LTIP 2021
Date d'attribution	29 octobre 2021
Fin de la période d'attribution	30 juin 2024
Enveloppe de trésorerie à l'attribution du plan hors charges sociales et actualisation (en millions d'euros)	2,7
Modalité de règlement	Trésorerie
Charges 2021 (en millions d'euros)	(0,2)

Note 5 > Immobilisations incorporelles et corporelles

5.1 Écart d'acquisition (goodwill)

Pour l'évaluation du *goodwill*, Tarkett applique la norme IFRS 3 révisée (voir note 2.2), excepté pour les acquisitions comptabilisées avant le 31 décembre 2009, pour lesquelles la norme IFRS 3 2004 s'appliquait.

Le *goodwill* négatif est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le *goodwill* est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de

dépréciation annuel (voir méthode comptable décrite en note 5.3) ou en cas d'événement pouvant laisser penser qu'une perte de valeur a pu survenir.

Le *goodwill* est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

S'agissant des entreprises associées, la valeur comptable du *goodwill* est incluse dans la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée.

Evolution du goodwill

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Valeur nette comptable en début de période	613,2	650,6
Goodwill sur acquisitions de la période	1,4	-
Ajustement à la comptabilisation initiale du goodwill	0,3	-
Impact des effets de change	33,0	(37,4)
Valeur nette comptable en fin de période	647,9	613,2

La variation de la période s'explique principalement par l'acquisition de l'activité de Vinylasa (cf. note 2.4) qui a conduit à la constatation d'un *goodwill* de 1,4 millions d'euros et à l'impact des effets de change sur les *goodwill*s en dollar américain.

5.1.1 Répartition du goodwill entre les différentes UGT

En 2021, les UGT sont identiques à 2020.

Toutes les UGT ont été testées de façon indépendante avant leur fusion ou regroupement, le cas échéant.

La répartition du *goodwill* entre les différentes UGT est la suivante :

	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
(en millions d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Résilient & divers	69,7	69,1	69,7	69,1
Moquette	33,5	33,5	33,5	33,5
Bois	-	-	-	-
EMEA	103,2	102,6	103,2	102,6
Commercial et hôtellerie	373,2	356,2	344,7	327,7
Résidentiel	-	-	-	-
Amérique du Nord	373,2	356,2	344,7	327,7
CEI	96,5	95,5	96,5	95,5
APAC	-	-	-	-
Amérique latine	0,0	0,0	0,0	0,0
CEI, APAC et Amérique latine	96,5	95,5	96,5	95,5
Pistes d'athlétisme	39,8	34,1	37,2	31,5
Gazon synthétique & autres	60,0	59,3	56,7	56,0
Surfaces sportives	99,8	93,4	93,8	87,5
Total goodwill	672,7	647,9	638,2	613,2

5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

5.2.1 Immobilisations incorporelles

Recherche et développement

Selon IAS 38, les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges dans la période où ils sont engagés, sauf lorsque les conditions requises sont remplies pour l'inscription à l'actif des frais de développement.

Brevets

Les brevets sont présentés nets des amortissements et éventuelles pertes de valeurs.

Les coûts capitalisés correspondent principalement aux frais de conseil juridique. Les brevets sont amortis dès leur date de dépôt de façon linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilisation estimée et les dates d'échéance de ces brevets.

Licences informatiques

Les licences informatiques sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Décision de l'IFRS IC relative aux coûts de configuration et d'adaptation des logiciels utilisés en mode SaaS (Software as a Service)

Un contrat de logiciel en SaaS donne le droit au preneur d'accéder, via une connexion Internet et pour une durée spécifiée, à des fonctionnalités logicielles hébergées par le fournisseur du logiciel SaaS.

Ce type de contrat n'offre généralement, sur la durée du contrat, qu'un droit d'accès à un logiciel et ne confère pas au preneur le contrôle du logiciel ou le droit de diriger l'utilisation du logiciel. Par conséquent, il ne répond pas à la définition d'un actif incorporel mais à une prestation de service.

Des coûts de configuration et de personnalisation peuvent être engagés lors de la phase d'implémentation, en amont de la mise en service du logiciel, la décision de l'IFRS IC (cf. note 1.2.1) a précisé la qualification comptable de ces coûts.

Le Groupe Tarkett a recensé et revu ses contrats SaaS les plus significatifs en décomposant les coûts engagés par nature. Ces derniers sont soit capitalisés en actif incorporel, s'ils constituent une ressource contrôlée par le Groupe, sont identifiables et génèrent des avantages économiques futurs, soit enregistrés en charges opérationnelles s'ils ne répondent pas à la définition d'un actif incorporel.

Tarkett a appliqué IAS 38 à l'exception de ce qui ne fait pas accord de place ce qui a conduit à la prise en compte d'un impact de 2,5 millions d'euros en EBITDA en 2021 et restera attentif aux interprétations normatives toujours en cours afin de préciser l'impact final des précisions de l'IFRIC.

Amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles sont enregistrés dès leur date de disponibilité de façon linéaire :

- > Brevets et marques : sur la durée la plus courte entre la durée de vie du brevet ou sa durée d'utilisation ;
- > Coûts de développement : 3 - 6^{2/3} ans ;
- > Logiciels informatiques : 3 - 5 ans.

5.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Coût d'acquisition

Le coût des immobilisations inclut le coût d'acquisition ou le coût de production ainsi que les autres coûts directement attribuables pour disposer du bien dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même, comprend les coûts des matières premières et de la main d'œuvre directe, le cas échéant l'estimation initiale des coûts relatifs au démantèlement, à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées d'utilisation différentes, ils sont comptabilisés séparément.

Dépenses ultérieures

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'immobilisation corporelle sont capitalisées et enregistrées comme un actif distinct s'il est probable qu'il y aura des avantages économiques associés à cet élément qui iront au Groupe, alors que les dépenses de maintenance et de réparation sont généralement enregistrées en charges au cours de la période où elles sont encourues.

Amortissements

En fonction de l'usage économique de l'immobilisation, les méthodes d'amortissement linéaire se situent dans les fourchettes de durées d'utilisations suivantes :

- > Immeubles : 20-30 ans ;
- > Machines et équipements : 6^{2/3} - 10 ans ;
- > Cylindres d'impression : 2 ans ;
- > Autres équipements et fournitures : 3-5 ans.

IFRS 16 - Contrats de location

Le Groupe qualifie un contrat comme un contrat de location au sens d'IFRS 16 dès lors qu'il confère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié.

En valeur, les contrats de location du Groupe sont essentiellement constitués des locaux : bureaux, usines et entrepôts de stockage. En nombre, ils concernent principalement les voitures et les chariots élévateurs.

Parmi les hypothèses clés, le taux d'actualisation est déterminé pour chaque bien, en fonction du taux d'emprunt marginal à la date de commencement du contrat et correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait chaque entité du Groupe pour emprunter le montant nécessaire à l'acquisition d'un actif similaire, sur une durée et dans un environnement économique similaire à celui du bail, ainsi que des conditions de financement externes du Groupe.

La durée de location initiale du contrat correspond à la période non résiliable complétée le cas échéant des options de renouvellement ou de résiliation dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain.

Concernant la durée d'amortissement des agencements indissociables des biens loués, le Groupe a décidé de retenir la durée la plus faible entre :

- la durée d'utilité de l'agencement telle que définit par la norme « IAS 16 - Immobilisations corporelles » ; et
- la durée de location du bien loué associé, au regard de la limite juridique à l'utilisation de l'actif que le contrat de location impose.

Ces agencements associés à des biens immobiliers loués sont comptabilisés en dehors du champ d'application de la norme IFRS 16.

> Typologie des contrats de location

• Contrats de location « Biens et immeubles »

Le Groupe retraite tous les terrains et immeubles loués quelle que soit leur durée de location. Les terrains et immeubles loués pour une période inférieure à 12 mois sont donc également retraités sous la norme IFRS 16 en raison de leur caractère significatif. Cette méthode est appliquée de manière homogène à travers le Groupe pour ces deux catégories d'actifs.

Le principal bail commercial du Groupe est celui de son siège social qui a été renouvelé, au cours du deuxième semestre 2020, pour une durée de 9 ans et qui, au regard des conditions contractuelles, correspond à la durée la plus raisonnablement certaine.

• Contrats de location « Matériels et équipements »

Il s'agit principalement des véhicules de société et des chariots élévateurs utilisés dans les usines et entrepôts de stockage du Groupe. Tous les véhicules de société dont la durée de location est supérieure à 12 mois sont comptabilisés selon la norme IFRS 16.

• Contrats de location non capitalisés

- Contrats de location de courte durée

Ces contrats ont une durée inférieure ou égale à 12 mois. Au sein du Groupe, il s'agit principalement de contrats de location qui portent sur des véhicules de location courte durée.

- Contrats de location de faible valeur

Ces contrats concernent des locations pour lesquelles la valeur à neuf de l'actif est inférieure ou égale à 5 000 euros ou dollars. Au sein du Groupe, il s'agit principalement de contrats de location de petits matériels et fournitures de bureau.

Les contrats de location enregistrés en droit d'utilisation sont amortis sur la durée du bail déterminée selon la méthode décrite dans les paragraphes précédents.

La répartition des valeurs nettes des immobilisations incorporelles et corporelles est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Frais de recherche et développement	4,1	3,5
Brevets	8,2	8,2
Marques	20,0	22,9
Licences informatiques	17,4	27,9
Autres immobilisations incorporelles	23,5	23,9
Acomptes sur immobilisations	4,5	5,5
Immobilisations incorporelles	77,6	91,9
Biens et immeubles	245,6	258,4
<i>dont droits d'utilisation des biens et immeubles</i>	<i>75,2</i>	<i>81,1</i>
Matériels et équipements	241,2	242,6
<i>dont droits d'utilisation des matériels et équipements</i>	<i>23,1</i>	<i>22,1</i>
Acomptes sur immobilisations	44,1	53,8
Immobilisations corporelles	530,9	554,9

Les mouvements sur valeurs brutes, amortissements et pertes de valeurs se détaillent comme suit :

Coût d'acquisition (en millions d'euros)	31 décembre 2020	Acquisitions	Cessions	Changement de périmètre	Transfert	Variation des taux de change	31 décembre 2021
Frais de recherche et développement	18,1	1,1	-	-	0,9	0,9	21,0
Brevets	131,8	-	-	-	0,0	10,8	142,6
Marques	54,5	-	-	-	0,0	2,5	57,8
Licences informatiques	168,7	1,4	(0,5)	-	5,8	5,6	181,0
Autres immobilisations incorporelles	78,0	0,1	-	-	0,4	6,0	84,4
Acomptes sur immobilisations	5,5	4,4	(0,0)	-	(5,4)	0,0	4,5
Immobilisations incorporelles	456,6	7,1	(0,5)	-	1,7	25,7	491,4
Biens et immeubles	653,7	16,7	(33,3)	(0,0)	8,8	27,2	673,1
<i>dont droits d'utilisation des biens et immeubles</i>	<i>118,9</i>	<i>14,0</i>	<i>(12,0)</i>	<i>-</i>	<i>(1,3)</i>	<i>5,0</i>	<i>124,7</i>
Matériels et équipements	1 478,6	24,2	(40,3)	(0,1)	48,6	49,0	1 560,2
<i>dont droits d'utilisation des matériels et équipements</i>	<i>41,0</i>	<i>10,0</i>	<i>(6,2)</i>	<i>-</i>	<i>(1,0)</i>	<i>0,7</i>	<i>44,5</i>
Acomptes sur immobilisations	53,8	53,6	(0,8)	-	(63,9)	1,4	44,1
Immobilisations corporelles	2 186,2	94,5	(74,4)	(0,1)	(6,5)	77,6	2 277,4

Amortissements et pertes de valeurs cumulées (en millions d'euros)	31 décembre 2020	Dotations	Reprises	Changement de périmètre	Transfert	Variation des taux de change	31 décembre 2021
Frais de recherche et développement	(14,7)	(1,4)	-	-	(0,2)	(0,7)	(16,9)
Brevets	(123,6)	(0,7)	-	-	-	(10,1)	(134,5)
Marques	(31,6)	(4,9)	-	-	-	(1,4)	(37,9)
Licences informatiques	(140,8)	(18,6)	0,5	-	0,0	(4,8)	(163,7)
Autres immobilisations incorporelles	(54,0)	(2,5)	-	-	(0,0)	(4,3)	(60,9)
Immobilisations incorporelles	(364,7)	(28,1)	0,5	-	(0,2)	(21,3)	(413,8)
Biens et immeubles	(395,3)	(41,5)	24,8	-	1,2	(16,6)	(427,5)
<i>dont droits d'utilisation des biens et immeubles</i>	<i>(37,8)</i>	<i>(20,2)</i>	<i>9,4</i>	<i>-</i>	<i>1,2</i>	<i>(2,1)</i>	<i>(49,5)</i>
Matériels et équipements	(1 236,0)	(79,7)	36,9	-	2,8	(43,0)	(1 319,0)
<i>dont droits d'utilisation des matériels et équipements</i>	<i>(18,9)</i>	<i>(8,9)</i>	<i>5,6</i>	<i>-</i>	<i>1,1</i>	<i>(0,3)</i>	<i>(21,4)</i>
Immobilisations corporelles	(1 631,3)	(121,2)	61,7	-	4,0	(59,6)	(1 746,5)

5.3 Dépréciation des actifs

5.3.1 Actifs non financiers

Test annuel de dépréciation

Le *goodwill* et les autres actifs incorporels non amortissables font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que financiers et impôts différés, sont examinées afin d'apprécier s'il existe un indice de perte de valeur. Si c'est le cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est appréciée selon la méthode des flux de trésorerie futurs (hors intérêts sur emprunts et taxes) actualisés pour chaque unité génératrice de trésorerie.

Impact de la norme IFRS 16 dans le test annuel de dépréciation

Le Groupe applique l'approche ci-dessous proposée par la norme IFRS 16 :

- > les droits d'utilisation sont compris dans la base d'actifs testée ;
- > les loyers relatifs au contrats de location sont exclus des flux futurs de trésorerie ;
- > la valeur comptable de la dette de location est déduite de cette base d'actifs et de la valeur d'utilité.

Les unités génératrices de trésorerie

Pour la réalisation des tests de perte de valeur, les actifs sont testés au niveau d'unités génératrices de trésorerie ("UGT") qui sont le reflet de l'organisation sectorielle du Groupe et de son offre produits. L'écart d'acquisition a été alloué aux unités génératrices de trésorerie.

Méthodologie de dépréciation d'actifs

Le Groupe analyse les flux futurs de trésorerie, issus des dernières prévisions, sur une période de quatre ans, correspondant à la meilleure estimation d'un cycle complet d'activité. Celles-ci ont été établies en tenant compte des variations affectant à la fois les prix de vente, les volumes et les coûts des matières premières. Au-delà des quatre ans, le Groupe détermine une année normative calculée en prolongeant la quatrième année en prenant comme hypothèse une stabilité du chiffre d'affaires et du taux de marge, un besoin en fond de roulement et des investissements de renouvellement normatifs déterminés sur la base de constats historiques. Cette année normative est ensuite projetée à l'infini selon la méthode de Gordon Shapiro.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital (CMPC) du Groupe, intégrant une prime de risque de marché et une prime de risque spécifique du secteur et d'une prime de risque pays.

Le taux d'actualisation est un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Les hypothèses retenues pour 2021 sont présentées ci-dessous. Le taux de croissance à l'infini est différent pour les trois zones du segment « CEI, APAC et Amérique Latine » :

	Taux d'actualisation après impôts	Taux de croissance à l'infini
EMEA	9,90%	2,0%
Amérique du Nord	9,90%	2,0%
CEI	11,49%	3,0%
APAC	10,21%	2,0%
Amérique latine	11,65%	4,0%
Surfaces sportives	9,90%	2,0%

Hypothèses opérationnelles

Pour chaque UGT, les hypothèses opérationnelles qui ont été jugées clé par le Groupe sont les suivantes :

- > évolution des marchés sur lesquels interviennent ces UGT, sur la base d'estimations internes, si possible supportées par des prévisions externes si celles-ci existent sur les segments/ produits concernés ;
- > évolution de l'activité du Groupe au sein de ses différents marchés ;
- > hypothèse générale de stabilité de la balance d'inflation (prix d'achat stables, ou si variation considérée, compensation totale par une évolution des prix de vente permettant d'équilibrer l'impact en valeur) ;
- > mise en place continue des plans de productivité pour les usines intervenant sur ces UGT afin d'en améliorer la rentabilité ;
- > ainsi que l'EBITDA, résultant de la combinaison des facteurs évoqués ci-dessus.

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité à une variation des hypothèses clés a été réalisée sur trois hypothèses :

- > le taux d'actualisation (CMPC) ;
- > le taux de croissance à l'infini ;
- > l'EBITDA.

Les variations de 50 points de base du taux d'actualisation et du taux de croissance sont des variations raisonnablement possibles pour notre Groupe. Le Groupe intervient sur un grand nombre de pays, avec un équilibre entre trois zones principales (EMEA, Amérique du Nord et CEI / APAC / Amérique latine). Nous estimons que les évolutions économiques de ces zones peuvent s'atténuer entre elles, comme cela a d'ailleurs pu être démontré par le passé.

En 2021, la combinaison d'une augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base et d'une baisse du taux de croissance de 50 points de base n'aboutirait à aucune perte de valeur complémentaire à comptabiliser.

Par ailleurs, une diminution de l'EBITDA de 100 points de base ne conduirait de même à aucune perte de valeur complémentaire sur les UGT du Groupe.

Pertes de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la dépréciation du *goodwill* puis aux autres actifs.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un *goodwill* ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Test de dépréciation

En 2021, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Amérique du Nord	-	(6,5)
EMEA	-	(9,9)
Total	-	(16,4)

En 2020, les pertes de valeur se sont élevées à (16,4) millions d'euros, dont (6,5) millions d'euros sur l'UGT « Résidentiel » en Amérique du Nord et (9,9) millions d'euros sur l'UGT « Bois » sur la zone EMEA. Aussi, du fait du contexte de la crise sanitaire Covid-19 et de l'indice de perte de valeur constaté sur le marché de l'hôtellerie du continent Nord-Américain, le Groupe avait également enregistré une dépréciation de (36,1) millions d'euros sur des actifs incorporels dédiés.

5.3.2 Actifs financiers non dérivés

Un actif financier qui n'est pas comptabilisé à la juste valeur en contrepartie du résultat, est évalué à chaque date de clôture afin de déterminer s'il y a une possibilité qu'il soit déprécié.

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur par rapport au coût entraîne une dépréciation en compte de résultat. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est égale à la différence entre la valeur comptable à l'origine et la juste valeur, moins les pertes de valeurs précédemment reconnues et comptabilisées dans le résultat.

La perte de valeur d'un actif financier mesuré au coût amorti est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs au taux d'intérêt initial de l'actif.

5.4 Engagements de location

Les engagements de location incluent les contrats non retraités par la norme IFRS 16, à savoir principalement :

- > les contrats considérés comme de faible valeur conformément aux dispositions prévues au paragraphe 5 de la norme IFRS 16 ;
- > les contrats de service ne répondant pas à la définition d'un contrat de location au sens d'IFRS 16.

Les paiements minimaux au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les loyers minimaux futurs dus en vertu de contrats de location simple non résiliables avant un an, sont précisés ci-après :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Moins d'un an	1,5	2,8
Entre 1 et 5 ans	2,8	4,4
A plus de 5 ans	0,0	0,4
Total paiements minimaux futurs	4,3	7,5

5.5 Impact des exceptions prévues par la norme IFRS 16

Le Groupe applique les exemptions prévues par la norme IFRS 16 - Contrats de location, en maintenant en charges opérationnelles les charges opérationnelles locatives dont la durée du contrat de location à la date de prise d'effet est inférieure ou égale à 12 mois (hors terrains et bâtiments loués) et les charges de location dont la valeur de l'actif sous-jacent est inférieure à 5 000 euros ou 5 000 dollars.

Ces charges de location s'élèvent au 31 décembre 2021 respectivement à (1,9) millions d'euros et (0,5) millions d'euros.

(en millions d'euros)	< ou égal à 5 K€ / K\$	< ou égal à 12 mois	Total
Coût de revient des ventes	(0,3)	(1,5)	(1,8)
Frais commerciaux	(0,2)	(0,2)	(0,3)
Frais de recherche et de développement	-	(0,0)	(0,0)
Frais généraux et administratifs	(0,1)	(0,2)	(0,3)
Autres charges opérationnelles	-	-	-
Impact sur le résultat d'exploitation	(0,5)	(1,9)	(2,4)

Note 6 > Provisions

6.1 Provisions

Les provisions proviennent principalement des risques juridiques et fiscaux, des litiges et autres risques.

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, à la clôture de l'exercice, une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers, sans contrepartie attendue pouvant être estimée de manière fiable. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les sorties de trésorerie futures sont actualisées.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Les provisions sont reprises lorsque nécessaire.

Une provision pour garanties est comptabilisée au moment de la vente des biens correspondants. Elle repose sur les données historiques des garanties. Par ailleurs, en cas de risques spécifiques sur des biens identifiés, une provision complémentaire peut être comptabilisée.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan de restructuration détaillé et formalisé et que la restructuration a été mise en œuvre ou a fait l'objet d'une annonce publique. Les pertes d'exploitation futures ne sont pas provisionnées.

Evolution des provisions

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Dotation	Reprise	Transfert	Impact de change	31 décembre 2021
Provisions pour garanties	4,6	0,5	(1,7)	(0,0)	0,1	3,5
Provisions pour restructuration	1,6	-	(0,2)	-	0,0	1,4
Provisions pour réclamations & litiges	2,3	0,2	(2,2)	1,9	0,1	2,2
Autres provisions	3,3	0,1	(0,2)	(2,7)	-	0,4
Provisions pour impôt complémentaire	0,1	0,0	-	-	0,0	0,1
Provisions financières ⁽¹⁾	28,2	(0,5)	(2,4)	-	2,2	27,5
Total Long Terme	40,1	0,3	(6,9)	(0,9)	2,4	35,0
Provisions pour garanties	9,7	3,9	(2,6)	0,0	0,8	11,7
Provisions pour restructuration	14,9	6,0	(9,4)	(6,2)	0,1	5,4
Provisions pour réclamations & litiges	17,6	18,5	(16,4)	(0,1)	0,8	20,4
Autres provisions	0,8	0,5	(0,0)	2,7	0,0	3,9
Total Court Terme	43,1	28,8	(28,5)	(3,6)	1,7	41,5
Total Provisions	83,1	29,1	(35,4)	(4,5)	4,0	76,5

(1) Le compte « Provisions financières » comprend principalement la provision comptabilisée par la société Domco Products Texas Inc pour couvrir les litiges relatifs à l'amiante.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	Dotation	Reprise	Transfert	Impact de change	31 décembre 2020
Provisions pour garanties	3,8	0,7	(0,0)	0,4	(0,2)	4,6
Provisions pour restructuration	(0,0)	1,1	-	0,5	(0,0)	1,6
Provisions pour réclamations & litiges	2,9	0,1	(0,8)	0,2	(0,2)	2,3
Autres provisions	3,4	(0,0)	(0,1)	-	-	3,3
Provisions pour impôt complémentaire	0,1	0,0	-	-	(0,0)	0,1
Provisions financières ⁽¹⁾	30,3	2,9	(2,6)	0,2	(2,6)	28,2
Total Long Terme	40,5	4,7	(3,4)	1,3	(3,0)	40,1
Provisions pour garanties	14,1	1,1	(1,4)	(3,2)	(0,8)	9,7
Provisions pour restructuration	19,5	5,6	(8,8)	(1,1)	(0,4)	14,9
Provisions pour réclamations & litiges	14,1	4,1	(7,2)	7,6	(1,1)	17,6
Autres provisions	0,2	0,6	(0,1)	-	(0,0)	0,8
Total Court Terme	48,0	11,5	(17,5)	3,3	(2,3)	43,1
Total Provisions	88,4	16,2	(20,9)	4,6	(5,2)	83,1

(1) Le compte « Provisions financières » comprend principalement la provision comptabilisée par la société Domco Products Texas Inc pour couvrir les litiges relatifs à l'amiante.

6.2 Passifs éventuels

En 2021, aucun changement important n'est survenu dans les garanties accordées par Tarkett à des tierces parties.

Litige amiante

Aux États-Unis, le Groupe fait l'objet de recours judiciaires par des tiers relatifs à des préjudices corporels liés à l'amiante. Les coûts anticipés des poursuites en cours ou à venir sont couverts par les assurances du Groupe, par des garanties de passif accordées par des tiers, et par des provisions que la Direction, sur la base des conseils et informations fournis par ses avocats, considère comme suffisantes.

Note 7 > Financements et instruments financiers

7.1 Principes comptables

Actifs financiers non dérivés

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits au bilan à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction, à l'exception des actifs financiers à la juste valeur par résultat pour lesquels les coûts de transaction, lorsqu'ils sont engagés, sont comptabilisés en résultat.

Sous IFRS 9, tous les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne sont pas représentatifs uniquement du paiement de principal et d'intérêts (SPPI) doivent être comptabilisés à la juste valeur par résultat. Cependant, IFRS 9 introduit une option exerçable de manière irrévocable à l'origine, investissement par investissement, permettant de comptabiliser les placements en instruments de capitaux propres en juste valeur par autres éléments du résultat global sans recyclage ultérieur en résultat, même en cas de cession. Seuls les dividendes restent comptabilisés en résultat.

Les actifs financiers dont les flux de trésorerie sont représentatifs du paiement de principal et d'intérêts (SPPI) sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Pour les actifs financiers non courants évalués au coût amorti, la dépréciation est appréciée de manière individuelle en tenant compte du profil de risque de la contrepartie et des garanties obtenues. Lors de la comptabilisation initiale de ces actifs financiers non courants, une dépréciation est systématiquement reconnue à hauteur des pertes de crédit attendues résultant d'événements pouvant survenir dans les douze prochains mois. En cas de dégradation significative de la qualité de crédit de la contrepartie, la dépréciation initiale est complétée pour couvrir la totalité des pertes attendues sur la maturité résiduelle de la créance.

Pour les créances commerciales, le Groupe effectue une revue de ses créances clients de manière individuelle en tenant compte de la probabilité de défaut des contreparties ainsi que du niveau de couverture de ces créances et utilise la méthode simplifiée prévue par IFRS 9 consistant à provisionner les pertes attendues sur la maturité résiduelle des créances.

Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes liées à l'exploitation. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur que celle-ci soit positive ou négative. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.

Mais, lorsque les instruments dérivés remplissent les conditions d'application de la comptabilité de couverture, les instruments dérivés sont qualifiés, soit de couverture de juste valeur (FVH) lorsqu'ils couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé au bilan, soit de couverture de flux de trésorerie (CFH) lorsqu'ils couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs hautement probables.

Les instruments dérivés participant d'une relation de couverture sont documentés sur la base de la valeur intrinsèque pour les options de change et de taux d'intérêt, et sur la base de la composante cours au comptant pour les contrats à terme.

Les variations de juste valeur relatives à la portion efficace des instruments dérivés de change et de taux qualifiés de couverture de juste valeur (FVH) sont enregistrées en résultat. La valeur des éléments couverts est ajustée des variations de juste valeur attribuables au risque couvert et la contrepartie est également enregistrée en résultat.

Les variations de juste valeur relatives à la portion efficace des instruments dérivés de change et de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie (CFH) sont comptabilisées dans le résultat global des capitaux propres. Le résultat de ces couvertures est comptabilisé en compte de résultat de manière symétrique au risque couvert.

La valeur temps des options de change et de taux d'intérêt est assimilée à un coût de la couverture. Les variations de valeur temps constatées au cours de la vie de l'option sont comptabilisées en contrepartie des autres éléments du résultat global. La prime initiale de l'option est (i) soit recyclée en résultat au moment où la transaction couverte impacte le résultat lorsque l'élément couvert est lié à une transaction, (ii) soit amortie en résultat sur la durée de la couverture lorsque l'élément couvert est lié à une période de temps.

Les variations de valeur du report déport des contrats à terme documentés en couverture sont comptabilisées en résultat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à terme, les OPCVM monétaires et les autres placements de trésorerie ayant une échéance inférieure à trois mois à l'origine et un risque négligeable de variation de valeur.

7.2 Résultat financier

Le résultat financier net comprend notamment les charges d'intérêt à payer sur les emprunts enregistrés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, et les effets des couvertures associées.

Les autres produits et charges financiers incluent les revenus des prêts et créances calculés selon la méthode du

coût amorti, les gains sur les placements de trésorerie et équivalents, les charges financières d'actualisation sur retraites et assimilés, les pertes et gains de change, les pertes de valeur sur actifs financiers et les dividendes hors-groupe qui sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Intérêts sur les prêts et sur les équivalents de trésorerie	0,4	0,4
Autres produits financiers	0,5	0,2
Total produits financiers	1,0	0,6
Intérêts sur dettes financières	(13,5)	(12,4)
Charges financières liées aux contrats de location	(3,4)	(3,9)
Frais de commissions sur dettes et services financiers	(5,5)	(5,4)
Frais de souscription d'emprunts et de renégociation de la dette	(9,2)	(1,8)
Charges financières d'actualisation sur retraites et assimilés	(2,7)	(3,6)
Pertes et gains de change	(1,2)	(2,9)
Pertes de valeur sur actifs financiers	-	0,0
Primes et différentiels de taux d'intérêts sur instruments dérivés	(3,7)	(4,2)
Autres charges financières	(0,4)	(0,0)
Total charges financières	(39,7)	(34,2)
Résultat financier	(38,8)	(33,7)

Dans le cadre des opérations de refinancement en relation avec l'offre publique d'achat simplifiée mentionnée en note 1.3, Tarkett a mené à bien une restructuration de sa dette, générant des frais s'élevant à (5,4) millions d'euros, dont des négociations relatives au remboursement anticipé des tranches de "Schuldschein". Par ailleurs, les frais de mise en place des nouveaux financements sont étalés sur une durée de cinq ans et impactent le résultat financier de la période à hauteur de (2,0) millions d'euros.

7.3 Endettement net - emprunts et dettes portant intérêts

7.3.1 Endettement net

L'endettement net est défini par l'addition des emprunts et dettes portant intérêts, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les emprunts correspondent à toute obligation de remboursement des fonds reçus ou levés qui sont passibles de remboursement et d'intérêts. Ils comprennent également les dettes d'actualisation sur les contrats de location financement.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	A long terme	A court terme	A long terme	A court terme
Emprunts bancaires	0,8	4,9	2,3	73,6
Prêt actionnaire	509,8	-	-	-
Placements privés	20,0	23,0	549,8	56,5
Autres emprunts	1,0	0,8	1,3	-
Découverts bancaires	-	12,8	-	6,8
Contrats de location ⁽¹⁾	-	-	2,5	0,8
Emprunts et dettes portants intérêts	531,5	41,5	555,9	137,7
Total emprunts et dettes portant intérêts	573,0		693,6	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(205,4)		(328,6)	
Endettement net avant application d'IFRS 16	367,6		365,0	
Contrats de location ⁽²⁾	82,9	25,1	85,8	23,0
Endettement net	475,7		473,8	

(1) Contrats de location comptabilisés selon l'ancienne norme IAS 17 - Contrats de location

(2) Contrats de location comptabilisés selon la norme IFRS 16 (excluant les contrats de location auparavant comptabilisés selon la norme IAS 17)

Tarkett a résilié deux lignes de crédit court terme qui avaient été conclues en mai 2020 pour prévenir les éventuels effets négatifs de la crise sanitaire et économique sur sa liquidité :

- > une ligne de crédit syndiqué renouvelable d'un montant de 175 millions d'euros, conclue pour une durée d'un an, dont l'option de prolongation n'a pas été exercée, et qui a été résiliée en avril 2021 sans avoir été utilisée ;
- > un prêt garanti par l'Etat français (PGE) d'un montant de 70 millions d'euros pour une durée d'un an, dont l'option d'extension n'a pas été exercée, et qui a été remboursé en totalité en mai 2021.

En juin 2021, Tarkett a remboursé une tranche de "Schuldschein" de 56,5 millions d'euros arrivée au terme de son échéance contractuelle.

Entre juin et juillet 2021, dans le cadre des opérations de refinancement en relation avec l'offre publique d'achat simplifiée mentionnée en note 1.3, Tarkett a procédé au remboursement anticipé de 444,5 millions d'euros et 76,5 millions de dollars US de tranches de « Schuldschein » supplémentaires, ainsi qu'au remboursement du crédit syndiqué renouvelable existant.

Le 19 juillet 2021, Tarkett a accédé aux nouveaux financements mis en place, à savoir un prêt d'actionnaire de Tarkett Participation d'une maturité de 7 ans, ainsi qu'une ligne de crédit renouvelable d'une maturité de 6,5 ans.

Au 31 décembre 2021, Tarkett utilise ses lignes de cession de créances sans recours à hauteur d'un montant net financé de 161,5 millions d'euros ou équivalents.

Au 31 décembre 2021, les emprunts et dettes portant intérêt comprennent principalement :

- > deux tranches de "Schuldschein" totalisant 23,0 millions d'euros conclues en avril 2017 et arrivant à échéance en avril 2022, dont l'une est en cours de prorogation ;
- > trois tranches de "Schuldschein" totalisant 20,0 millions d'euros conclues en juin 2019 et arrivant à échéance en juin 2026 pour 6,0 millions d'euros, en juin 2025 pour 10,0 millions d'euros et en juin 2024 pour le reste ;
- > le prêt d'actionnaire de Tarkett Participation conclu en juillet 2021, et utilisé à hauteur de 446,2 millions d'euros et 72,0 millions de dollars US.

7.3.2 Détails des prêts et emprunts

31 décembre 2021 (en millions d'euros)	Devise de tirage	Taux d'intérêt	Total	12 mois ou moins jusqu'au 31/12/2022	2 ans jusqu'au 31/12/2023	3 à 5 ans jusqu'au 31/12/2026	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires							
Autres emprunts bancaires	RMB	5,22%-5,70%	5,6	4,9	0,6	0,2	-
Autres emprunts bancaires	EUR		-	-	-	-	-
Sous total Emprunts bancaires			5,6	4,9	0,6	0,2	-
Placements privés Europe	EUR	1,20%-1,40%	43,0	23,0	-	20,0	-
Prêt actionnaire	EUR	3,50%	446,2	-	-	-	446,2
Prêt actionnaire	USD	4,22%	63,6	-	-	-	63,6
Autres emprunts	EUR	1,43%	1,9	0,8	0,8	0,2	-
Découverts bancaires			12,8	12,8	-	-	-
Contrats de location ⁽¹⁾			-	-	-	-	-
Emprunts et dettes portant intérêts			573,0	41,5	1,4	20,3	509,8
Contrats de location ⁽²⁾			108,0	25,1	20,3	38,3	24,3
Endettement brut			681,1	66,7	21,8	58,7	534,0

(1) Contrats de location comptabilisés selon l'ancienne norme IAS 17 - Contrats de location.

(2) Contrats de location comptabilisés selon la norme IFRS 16 (excluant les contrats de location auparavant comptabilisés selon la norme IAS 17).

31 décembre 2020 (en millions d'euros)	Devise de tirage	Taux d'intérêt	Total	12 mois ou moins jusqu'au 31/12/2021	2 ans jusqu'au 31/12/2022	3 à 5 ans jusqu'au 31/12/2025	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires							
Autres emprunts bancaires	RMB	5,22%-5,70%	5,9	3,6	1,6	0,7	-
Autres emprunts bancaires	EUR	0,00%	70,0	70,0	-	-	-
Sous total Emprunts bancaires			75,9	73,6	1,6	0,7	-
Placements privés Europe	EUR	1,15%-1,72%	544,0	56,5	102,0	334,5	51,0
Placements privés Europe	USD	1,79%-1,82%	62,3	-	40,7	21,6	-
Autres emprunts	EUR	1,17%	1,3	-	1,3	-	-
Découverts bancaires			6,8	6,8	-	-	-
Contrats de location ⁽¹⁾			3,3	0,8	0,8	1,6	0,1
Emprunts et dettes portant intérêts			693,6	137,7	146,4	358,4	51,1
Contrats de location ⁽²⁾			108,8	23,0	18,3	39,9	27,6
Endettement brut			802,4	160,7	164,8	398,3	78,7

(1) Contrats de location comptabilisés selon l'ancienne norme IAS 17 - Contrats de location.

(2) Contrats de location comptabilisés selon la norme IFRS 16 (excluant les contrats de location auparavant comptabilisés selon la norme IAS 17).

7.3.3 Engagements sur ratios financiers

Les « Schuldschein » mentionnés ci-dessus contiennent des engagements contractuels (covenants) à respecter par les sociétés emprunteuses, parmi lesquels le ratio financier « Endettement net/EBITDA ajusté » avant l'application de la norme IFRS16 qui ne doit pas excéder 3,0 au 31 décembre de chaque année, avec une tolérance supplémentaire de 0,5 en cas d'acquisition significative.

Au 31 décembre 2021, le Groupe respecte l'ensemble de ses engagements bancaires contractuels, dont le ratio financier « Endettement net / EBITDA ajusté » comme détaillé ci-dessous.

Endettement net / EBITDA ajusté (excluant IFRS 16) (en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Endettement net	367,6	365,0
EBITDA ajusté	197,7	247,0
Ratio	1,9	1,5

Le ratio de levier financier présenté ci-dessous est le ratio d'endettement net, incluant les contrats de location comptabilisés selon la norme IFRS 16, sur l'EBITDA ajusté des 12 derniers mois (incluant IFRS 16).

Endettement net / EBITDA ajusté (incluant IFRS 16) (en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Endettement net	475,7	473,8
EBITDA ajusté	229,0	277,9
Ratio	2,1	1,7

7.3.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie par nature

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Trésorerie courante	114,6	295,5
Comptes rémunérés	85,8	28,0
Certificats de dépôt, ou placements sans risque	5,1	5,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	205,4	328,6

7.3.5 Variation des passifs de financement

La réconciliation entre la variation des passifs de financement présentés au bilan et le tableau de flux de trésorerie se présente ainsi :

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Cash-flows	Reclassement	Variation "non cash"				31 décembre 2021
				Autres	Acquisition ⁽³⁾	Variation de change	Variation de juste valeur	
Dettes financières long terme	641,4	(31,0)	(52,1)	-	24,2	31,9	-	614,4
Dettes financières court terme	160,9	(145,9)	52,1	(0,2)	-	(0,3)	-	66,7
Actifs financiers long terme ⁽¹⁾	(20,9)	(0,4)	-	1,9	-	(1,2)	2,4	(18,1)
Actifs financiers court terme	(3,9)	(1,2)	2,0	-	-	(0,3)	-	(3,2)
Autres	-	0,1	-	-	-	-	-	-
Total des variations des activités de financement ⁽²⁾		(178,4)						
Flux de trésorerie des activités de financement ⁽²⁾		(178,4)						

(1) hors titres mis en équivalence

(2) hors dividendes, acquisition d'actions d'autocontrôle et acquisition de participation ne donnant pas le contrôle

(3) dont 24,2 millions d'euros au titre des nouveaux contrats de location sur l'exercice 2021

7.4 Autres actifs et passifs financiers

7.4.1 Autres actifs financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Placements à long terme	-	-
Actifs financiers et créances clients à long terme ⁽¹⁾	19,3	17,6
Autres actifs financiers	19,3	17,6

(1) Les actifs financiers et créances clients à long terme incluent les titres mis en équivalence

Les mouvements sur valeurs brutes, amortissements et pertes de valeurs se détaillent comme suit :

Coût d'acquisition (en millions d'euros)	31 décembre 2020	Augmentation	Diminution	Transfert	Variation des taux de change	31 décembre 2021
Placement à long terme	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers et créances clients à long terme	21,4	6,5	(3,0)	(3,9)	1,1	22,2
Autres actifs financiers	21,4	6,5	(3,0)	(3,9)	1,1	22,2

Amortissements et pertes de valeurs cumulés (en millions d'euros)	31 décembre 2020	Dotation	Cession	Reprise	Perte de valeur	Transfert	Variation des taux de change	31 décembre 2021
Dépôts de garantie à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers et créances à long terme	(3,8)	-	-	-	-	0,9	0,0	(2,9)
Autres actifs financiers	(3,8)	-	-	-	-	0,9	0,0	(2,9)

7.4.2 Autres passifs financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Juste valeurs des dérivés non courants	-	-
Autres passifs financiers non courants	0,2	0,2
Autres passifs financiers non courants	0,2	0,2
Intérêts courus à court terme	-	3,3
Juste valeur des dérivés courants	5,1	1,3
Autres passifs financiers courants	1,0	6,0
Autres passifs financiers courants	6,1	10,6

7.5 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe se base autant que possible sur des données de marché observables.

Les évaluations de juste valeur sont classées en trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation, décrite ci-dessous :

- > niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- > niveau 2 : prix déterminés en faisant appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables ;
- > niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt et des options de taux et de devises est le montant estimé que le Groupe recevrait ou réglerait pour résilier l'instrument dérivé à la

date de clôture, en prenant en compte le niveau actuel des taux d'intérêt et du risque de crédit des contreparties de ces instruments.

Les instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) conclus par le Groupe sont négociés sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers (Niveau 2).

Les contrats d'instruments dérivés sont négociés exclusivement avec des banques ou des établissements financiers de premier rang. Ils ont pour seul objet de fournir une sécurité sur les opérations du Groupe et leur financement.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

31 décembre 2021 (en millions d'euros)	Catégorie juste valeur	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur des instruments dérivés de couverture	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs financiers non courants	Niveau 2	6,3	-	13,0	-	19,3	19,3
Autres actifs financiers courants	Niveau 2	-	-	-	9,2	9,2	9,2
Créances clients	Niveau 2	244,8	-	-	-	244,8	244,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 2	-	-	205,4	-	205,4	205,4
Prêts et emprunts	Niveau 2	-	681,1	-	-	681,1	681,1
Autres dettes financières non courantes	Niveau 2	-	0,2	-	-	0,2	0,2
Autres dettes financières courantes	Niveau 2	-	1,0	-	5,1	6,1	6,1
Fournisseurs	Niveau 2	-	403,8	-	-	403,8	403,8

31 décembre 2020 (en millions d'euros)	Catégorie juste valeur	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur des instruments dérivés de couverture	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs financiers non courants	Niveau 2	2,1	-	15,5	-	17,6	17,6
Autres actifs financiers courants	Niveau 2	-	-	-	2,7	2,7	2,7
Créances clients	Niveau 2	214,6	-	-	-	214,6	214,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 2	-	-	328,6	-	328,6	328,6
Prêts et emprunts	Niveau 2	-	802,4	-	-	802,4	802,4
Autres dettes financières non courantes	Niveau 2	-	0,2	-	-	0,2	0,2
Autres dettes financières courantes	Niveau 2	-	9,3	-	1,3	10,6	10,6
Fournisseurs	Niveau 2	-	277,4	-	-	277,4	277,4

7.6 Risques financiers et instruments financiers

7.6.1 Gestion des risques financiers

Les objectifs et les règles du Groupe en termes de gestion des risques financiers (risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité) sont identiques à ceux appliqués pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2020.

7.6.2 Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de certaines expositions aux risques de change et de taux d'intérêts survenant du fait de ses achats et ventes en devises, de ses opérations de financement et d'investissement, ainsi que des instruments dérivés en couverture de certaines composantes du prix de ses matières premières.

Les instruments financiers dérivés comprennent notamment des options de taux d'intérêts, des couvertures à terme et des options de devises.

Le portefeuille des instruments dérivés se décompose de la manière suivante :

Conformément à sa politique en matière d'instruments financiers, le Groupe n'utilise, ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins de transactions spéculatives.

7.6.3 Risque de marchés

De par son activité, le Groupe est exposé à des risques liés à la variation des taux de change, des taux d'intérêts et du prix des matières premières et aux risques de crédit et de liquidité. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour réduire certaines expositions aux risques de marché, le principe étant que les variations de valeur de ces instruments financiers compensent tout ou partie des variations de valeur des éléments couverts. Les risques de liquidité et de crédit sont gérés au moyen de procédures spécifiques, approuvées par les organes de direction du Groupe.

31 décembre 2021 (en millions d'euros)	Qualification comptable	Maturité	Juste valeur	Contrepartie en autres éléments du résultat global ⁽¹⁾
Swaps de change	FVH	< Juin 2022	(0,6)	-
Dérivés de change liés au financement			(0,6)	-
Contrats de change à terme	CFH	< Août 2022	(0,3)	(0,2)
Options	CFH	< Avr 2023	0,4	0,4
Swaps de matières premières	CFH	< Jan 2022	0,6	0,6
Dérivés de change liés aux opérations			0,7	0,8
Caps	CFH	< Juin 2026	4,0	4,0
Dérivés de taux d'intérêt			4,0	4,0
Total			4,1	4,8

(1) Le tableau ci-dessus présente le solde de la contrepartie en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2021.

31 décembre 2020 (en millions d'euros)	Qualification comptable	Maturité	Juste valeur	Contrepartie en autres éléments du résultat global ⁽¹⁾
Swaps de change	FVH	< Juin 2021	1,2	-
Dérivés de change liés au financement			1,2	-
Contrats de change à terme	CFH	< Mai 2022	0,6	0,6
Options	CFH	< Fév 2021	-	-
Swaps de matières premières	CFH	< Jan 2022	0,5	0,5
Dérivés de change liés aux opérations			1,1	1,1
Caps	CFH	< Juin 2025	(0,9)	(0,9)
Dérivés de taux d'intérêt			(0,9)	(0,9)
Total			1,4	0,2

(1) Le tableau ci-dessus présente le solde de la contrepartie en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2020.

Les acronymes « FVH » : Fair value hedge et « CFH » : Cash flow hedge sont définis en note 7.1.

Les montants nominaux des instruments dérivés couvrant les principales expositions sont présentés ci-dessous, exprimés en euros :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021					31 décembre 2020				
Devise d'exposition	USD	SEK	GBP	PLN	NOK	USD	SEK	GBP	CAD	NOK
Dérivés de change liés au financement	346,1	25,4	10,7	11,4	-	260,7	37,2	10,0	44,3	-
Dérivés de change liés aux opérations	15,7	-	29,2	-	19,5	-	-	37,3	-	11,3
Total	361,8	25,4	39,9	11,4	19,5	260,7	37,2	47,3	44,3	11,3

a) Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux est gérée de manière centralisée. La politique générale du Groupe est de s'endetter davantage à taux variable qu'à taux fixe, mais de protéger une part significative de la dette à taux variable sur une période de trois à cinq ans contre une hausse des taux d'une ampleur préjudiciable au moyen de produits dérivés

de taux. Ceux-ci sont en général des contrats de couverture optionnels garantissant un taux plafond contre le paiement d'une prime (cap). Le coût de la prime est parfois compensé, en partie ou en totalité, par la mise en place d'un taux plancher (tunnel).

La structure de taux de l'endettement financier net (hors dettes de location) avant et après application des instruments dérivés de taux est exposée ci-dessous :

(en millions d'euros)	Taux fixe	Taux variable	31 décembre 2021
Emprunts et dettes portant intérêts	50,5	522,5	573,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(5,2)	(200,2)	(205,4)
Endettement net avant couverture	45,3	322,3	367,6
Effet des couvertures	499,1	(499,1)	-
Endettement net après couverture	544,4	(176,8)	367,6

(en millions d'euros)	Taux fixe	Taux variable	31 décembre 2020
Emprunts et dettes portant intérêts	441,0	252,6	693,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(5,2)	(323,4)	(328,6)
Endettement net avant couverture	435,8	(70,8)	365,0
Effet des couvertures	129,8	(129,8)	-
Endettement net après couverture	565,6	(200,6)	365,0

Analyse de sensibilité

La sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt a été calculée pour les éléments constitutifs de l'endettement net après application des instruments dérivés de taux, ainsi que des prêts portant intérêts accordés à des joint-ventures ou à des tiers. L'analyse est fondée sur la base de l'indice de marché en vigueur à la clôture et sur des hypothèses d'encours et de politique de gestion constants pendant un an.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Augmentation de 100 points de base		
Augmentation /(Diminution) des charges financières	0,5	1,9
Diminution de 100 points de base ⁽¹⁾		
Augmentation /(Diminution) des charges financières	(0,1)	(0,1)

(1) avec un plancher à 0 %.

b) Risque de change

Risque transactionnel

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales et financières qui sont effectuées dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe qui les enregistre.

Risque de change transactionnel lié aux opérations

Le Groupe réduit son exposition de base en développant ses capacités de production dans les zones monétaires où il distribue ses produits. Le choix de la devise de facturation de certaines transactions intragroupe permet aussi de créer des compensations opérationnelles de revenus et de coûts dans la même devise. Par ailleurs, dans les pays à devise instable, le Groupe pratique, lorsque c'est possible, des indexations de prix afin de compenser les fluctuations des devises locales. De ce fait, l'exposition résiduelle est modérée. Les devises exposées sont principalement la livre sterling, la couronne norvégienne, le dollar américain, le zloty polonais, le dollar australien, le dollar canadien, le rouble russe et l'euro en tant que devise étrangère pour certaines filiales.

Le Groupe s'efforce de réduire l'effet sur son résultat des variations de change à court terme par une politique de

gestion centralisée du risque comportant l'usage sélectif d'instruments dérivés de change. Néanmoins, sur le long terme, des variations significatives et durables des parités de change pourraient affecter la position concurrentielle du Groupe sur les marchés étrangers ainsi que ses revenus.

La politique du Groupe est de couvrir certaines expositions résiduelles significatives décidées périodiquement par sa Direction Financière sur la base d'un état de suivi des « Value at Risk ». Cette exposition se répartit en une exposition enregistrée au bilan, à savoir les postes clients, fournisseurs, prêts et emprunts libellés en devise étrangère, et une exposition future consistant en des prévisions de ventes et d'achats en devises à un horizon de six à dix-huit mois.

Risque de change transactionnel lié au financement

Le Groupe peut être exposé à un risque de change transactionnel sur certains prêts et emprunts intragroupe résultant du financement des filiales étrangères. Ce risque est géré soit par des emprunts externes dans la même devise, soit par des swaps de devises adossés à l'élément monétaire couvert.

7.6.4 Risque de liquidité

a) Flux de trésorerie futurs sur les instruments financiers

Le tableau suivant présente une estimation des flux futurs de trésorerie sur les instruments financiers figurant au passif du bilan.

L'estimation des flux futurs d'intérêts repose sur le tableau d'amortissement de la dette financière et sur un maintien des taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture du bilan, sauf meilleure estimation.

Dettes financières (en millions d'euros)	31 décembre 2021		Moins de 12 mois		1 à 2 ans		3 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Valeur nette comptable	Flux futurs totaux	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Endettement brut										
Emprunts bancaires	5,6	5,9	4,9	0,2	0,6	0,0	0,2	0,0	-	-
Placements privés	43,0	44,2	23,0	0,4	-	0,3	20,0	0,5	-	-
Autres emprunts	511,6	645,7	0,8	21,8	0,8	21,8	0,2	64,3	509,8	26,2
Découverts bancaires	12,8	12,8	12,8	-	-	-	-	-	-	-
Location financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de location	108,0	117,5	25,1	2,8	20,3	2,0	38,3	3,1	24,3	1,6
Total	681,1	826,1	66,7	25,2	21,8	24,1	58,7	67,9	534,0	27,8
Autres dettes financières										
Dettes fournisseurs	403,8	403,8	403,8	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières non courantes	0,2	0,2	-	-	0,2	-	-	-	-	-
Autres dettes financières courantes	6,1	6,1	6,1	-	-	-	-	-	-	-
Total	410,1	410,1	409,9	-	0,2	-	-	-	-	-
Total dettes financières	1 091,1	1 236,2	476,6	25,2	22,0	24,1	58,7	67,9	534,0	27,8

Dettes financières (en millions d'euros)	31 décembre 2020		Moins de 12 mois		1 à 2 ans		3 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Valeur nette comptable	Flux futurs totaux	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Endettement brut										
Emprunts bancaires	75,9	83,4	73,6	2,3	1,6	1,6	0,7	3,6	-	-
Placements privés	606,3	632,3	56,5	9,0	142,7	7,2	356,1	9,5	51,0	0,3
Autres emprunts	1,3	1,6	-	0,1	1,3	0,1	-	0,1	-	-
Découverts bancaires	6,8	6,8	6,8	-	-	-	-	-	-	-
Location financement	3,3	3,3	0,8	-	0,8	-	1,6	-	0,1	-
Contrats de location	108,8	119,7	23,0	3,1	18,3	2,3	39,9	3,5	27,6	2,0
Total	802,4	847,1	160,7	14,5	164,8	11,2	398,3	16,7	78,7	2,3
Autres dettes financières										
Dettes fournisseurs	277,2	277,2	277,2	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières non courantes	0,3	0,3	-	-	0,3	-	-	-	-	-
Autres dettes financières courantes	10,6	10,6	10,6	-	-	-	-	-	-	-
Total	288,1	288,1	287,8	-	0,3	-	-	-	-	-
Total dettes financières	1 090,5	1 135,2	448,5	14,5	165,1	11,2	398,3	16,7	78,7	2,3

b) Position de liquidité

La capacité d'endettement est de 1 104,3 millions d'euros, y compris 108,0 millions d'euros liés à la dette de location (IFRS 16), utilisée à hauteur de 681,0 millions d'euros (cf. note 7.3.1). En incluant la trésorerie et équivalents de trésorerie, la position de liquidité du Groupe est en conséquence de 628,7 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Montant disponible sur les lignes de crédit	423,3	954,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	205,4	328,6
Total	628,7	1 283,5

7.6.5 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les actifs financiers qui génèrent potentiellement pour Tarkett un risque de crédit sont essentiellement :

- > les placements de trésorerie ;
- > les instruments dérivés ;
- > les créances clients ;
- > les prêts accordés.

L'exposition maximale des actifs financiers au risque de crédit correspond à leur valeur nette comptable, diminuée des indemnités à recevoir des assurances crédit.

a) Gestion du risque client

Le Groupe considère que l'exposition au risque client est limitée en raison du grand nombre de clients, de leur dispersion par zones géographiques et de la politique de suivi. Le Groupe a établi une politique crédit qui inclut, entre autres, une limite de crédit pour chaque client, des processus de recouvrement et une notation des clients informatisée ainsi qu'un suivi des paiements effectués par les clients.

Le montant total des créances clients échues depuis plus de 60 jours représente environ 11 % du montant total des créances clients au 31 décembre 2021 (13 % du montant total des créances clients au 31 décembre 2020).

Le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de présumer de risque sur ses créances échues depuis moins de 60 jours.

Concernant les créances échues depuis plus de 60 jours, le Groupe considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client (décrit plus haut).

b) Gestion du risque client de crédit sur les placements et dérivés

Les contreparties des produits dérivés sont des banques de premier plan toutes en relation d'affaires avec le Groupe dans la gestion de la dette ou de la trésorerie. La politique du Groupe concernant les placements monétaires est de n'investir que dans des produits liquides auprès des institutions financières de premier rang des pays où ces placements sont effectués.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque lié à des concentrations significatives, et n'anticipe pas de défaut de contrepartie.

L'impact des ajustements de la valeur de crédit et de débit (CVA/DVA) dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés n'est pas significatif à la date de clôture et n'a donc pas été comptabilisé.

7.7 Garanties et sûretés

Les principales garanties se composent :

- > d'une contre-garantie ("General Indemnity Agreement") à hauteur d'un montant maximum de 75,0 millions de dollars US en faveur de la compagnie d'assurances Federal Insurance Company pour que cette société puisse émettre des garanties de chantier en faveur de la société FieldTurf Inc, entièrement utilisé à la clôture de l'exercice ;
- > d'un acte de cautionnement solidaire ("Joint and Several Guarantee") à hauteur d'un montant maximum de 75,0 millions de dollars US en faveur de Ester Finance Technologies, à raison des encaissements collectés pour son compte dans le cadre de la ligne de cession de créances mise en place avec certaines filiales de Tarkett Finance Inc aux Etats-Unis ;
- > d'une garantie à l'assurance retraite Pri-Pensions pour assurer les engagements sociaux de la société Tarkett AB d'un montant de 206,2 millions de couronnes suédoises ;
- > d'une garantie portant sur 50 % d'une ligne de crédit d'un montant maximum de 10,0 millions d'euros accordée à sa co-entreprise Laminat Park GmbH & Co KG, utilisée à hauteur de 9,5 millions d'euros à la clôture de l'exercice ;
- > d'une garantie de paiement donnée à un fournisseur de la filiale Morton Extrusionstechnik (M.E.T GmbH) pour des livraisons de matières premières jusqu'à un montant maximum de 7,0 millions d'euros, engagée à hauteur de 4,6 millions d'euros à la clôture de l'exercice ;
- > des garanties données par la société Tarkett aux banques de certaines filiales, notamment les sociétés Tarkett Limited (Royaume-Uni), Tarkett BV (Pays-Bas), Tarkett Asia Pacific (Shanghai) Management Co Ltd et Tarkett Industrial (Beijing) Co Ltd (Chine), Tarkett SpA (Italie), Tarkett USA Inc. (Etats-Unis), afin de leur permettre d'obtenir des facilités de caisse, des prêts bancaires ou des lignes de lettres de crédit pour un montant global maximum équivalent à 41,8 millions d'euros, engagé à hauteur d'un équivalent de 13,0 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

De plus, dans le cadre du cours normal de leurs activités, Tarkett et plusieurs filiales du Groupe ont accordé des garanties de paiement ou de chantier à divers fournisseurs, clients, services publics, bailleurs, gestions centrales de trésorerie, ou opérateurs financiers, soit directement, soit par l'intermédiaire de garanties bancaires, pour un montant total équivalent à 26,1 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

Enfin, ont été nantis, en sûreté des nouveaux financements mis en place, les actifs suivants :

- > toutes les actions présentes ou futures de Tarkett SA détenues par Tarkett Participation ;
- > toutes les actions présentes ou futures des filiales suivantes, détenues directement ou indirectement par Tarkett SA : Tarkett GDL SA, Tarkett AB, Tarkett BV, Tarkett Holding GmbH, Tarkett Finance Inc., Tarkett USA Inc., Fieldturf Tarkett USA Holdings Inc., Fieldturf USA Inc., AO Tarkett et AO Tarkett Rus ;
- > certaines créances financières contractées entre deux des sociétés ci-dessus.

Note 8 > Impôts sur le résultat

8.1 Charge d'impôt

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les impôts exigibles sont les impôts qui doivent être payés sur le revenu imposable, en utilisant le taux d'impôt en vigueur dans chaque pays, et tout ajustement d'impôt découlant des années précédentes. Les charges/produits d'impôts différés sont définis en note 8.2 Impôts différés.

L'impôt sur le résultat est calculé selon les normes applicables dans chaque pays où le Groupe a une activité.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.), exigible en France, et assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux des filiales françaises répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12 "Impôts sur le résultat" selon l'analyse du Groupe, et

est présentée sur la ligne "Impôt sur le résultat". Des traitements similaires ont été adoptés pour d'autres taxes (State Tax et BEAT Tax aux Etats-Unis notamment) dont la base résulte d'un solde entre produits et charges (même si ce solde peut être différent du résultat net).

La charge d'impôt (courant et différé) peut être analysée comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Impôt courant	(19,0)	(34,6)
Impôt différé	8,0	3,1
Impôt sur le résultat	(11,0)	(31,5)

La charge d'impôt théorique, déterminée en fonction du taux d'impôt sur les sociétés français de 28,40 % pour 2021 et 32,02 % pour 2020, est rapprochée de la charge d'impôt comptabilisée comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat des activités poursuivies avant impôt (a)	25,9	12,4
Résultat des sociétés mises en équivalence (b)	5,3	(1,2)
Résultat des activités intégrées globalement avant impôt (a-b)	20,6	13,7
Impôt théorique au taux français	(5,9)	(4,4)
Impact de:		
- Imposition des sociétés étrangères à des taux différents	1,9	0,6
- Effets de change sur actifs non monétaires	0,1	(6,8)
- Variations des impôts différés non reconnus	(2,6)	(5,7)
- Différences permanentes	0,3	1,6
- Taxes relatives aux dividendes (Retenues à la source)	(0,1)	(3,9)
- Autres éléments	(4,7)	(12,9)
Impôt sur le résultat comptabilisé	(11,0)	(31,5)
Taux effectif	53,3%	N/A

Différences entre les taux d'imposition locaux et français

Les principaux pays contributeurs sont les Etats-Unis avec un taux d'impôt local de 21,00%, la Russie avec un taux d'impôt local de 20,00 %, la Suède avec un taux d'impôt local de 20,60 % et la Serbie avec un taux de 15,00 %.

Effet de change sur actifs non monétaires

En 2020, la charge d'impôt différé de (6,8) millions d'euros est due à l'écart de change sur les actifs et passifs non monétaires des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie locale. Cette charge est requise par les normes IFRS, même si la base fiscale réévaluée ne générera pas d'obligation fiscale dans le futur.

Les principales entités génératrices d'effets de change sur actifs non monétaires (Russie, Ukraine, Kazakhstan, Biélorussie) ont changé de monnaie fonctionnelle au 1er janvier 2021 (cf. note 1.3). Ainsi, leur monnaie fonctionnelle est désormais identique à la monnaie locale. De ce fait, il n'y a plus d'impact sur la charge d'impôt en 2021.

Variations des impôts différés non reconnus

La reconnaissance d'impôts différés actifs s'explique principalement par l'effet positif de la reconnaissance d'impôts différés actifs sur déficits au Luxembourg (compte

tenu des résultats taxables futurs positifs) compensé par des impôts différés actifs sur déficits reportables et différences temporaires reconnus en Allemagne et en France afin de tenir compte des perspectives fiscales futures dégradées.

Autres éléments

En 2021, ce poste intègre notamment :

- > des charges de corrections fiscales s'élevant à (2,7) millions d'euros principalement aux Luxembourg pour (3,7) millions d'euros et un produit aux Etats-Unis pour 1,6 millions d'euros ;
- > des taxes enregistrées comme impôt sur les sociétés pour (2,0) millions d'euros dont Etats-Unis pour (0,8) millions d'euros ((0,2) millions d'euros au titre de la BEAT Tax et (0,6) millions d'euros au titre de la State Tax) et (1,1) millions d'euros pour la CVAE en France.

En 2020, ce poste intégrait principalement les taxes enregistrées comme impôt sur les sociétés pour (8,2) millions d'euros dont les Etats-Unis pour (6,5) millions d'euros ((4,8) millions d'euros au titre de la BEAT Tax et (1,7) millions d'euros au titre de la State tax) et (1,7) millions d'euros pour la CVAE en France.

8.2 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant l'approche bilancielle, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou à payer la valeur comptable des actifs ou passifs en utilisant les taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- > les différences temporelles imposables liées à l'écart d'acquisition ;
- > les différences temporelles imposables ou déductibles résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal ;
- > les différences temporelles liées aux participations dans les filiales dans la mesure où elles ne s'inversent pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé n'est activé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables au cours des cinq prochaines années sur lesquels cet actif pourra être imputé.

Selon IAS 12, lorsque la déclaration fiscale d'une entité est réalisée dans une monnaie différente de sa monnaie fonctionnelle, la variation du cours de change entre les deux monnaies génère des différences temporelles liées à la valorisation des actifs et passifs non monétaires. Il en résulte ainsi des impôts différés à constater en résultat.

Les impôts différés figurent au bilan séparément des impôts courants actifs et passifs et sont classés parmi les éléments non courants.

(en millions d'euros)	2021	2020
Impôts différés nets sur actifs reportables	163,9	27,6
Impôts différés actifs relatifs aux avantages au personnel	40,7	43,7
Autres éléments non déductibles temporairement	61,0	57,5
Provisions sur autres impôts différés	(16,4)	(2,3)
Elimination des profits internes	1,1	3,3
Compensation des impôts différés actifs et passifs par entité fiscale	(167,2)	(55,6)
Impôt différé actif	83,1	74,1
Ecart d'acquisition affecté à des immobilisations	46,9	38,9
Autres impôts différés passifs	133,4	25,4
Compensation des impôts différés actifs et passifs par entité fiscale	(167,2)	(55,6)
Impôt différé passif	13,2	8,7

La recouvrabilité des impôts différés actifs a été analysée avec des projections de flux utilisés pour les tests de dépréciation. Ceux-ci tiennent compte de l'impact de la crise sanitaire.

Les actifs nets d'impôts différés relatifs aux déficits reportables et aux crédits d'impôt non utilisés sont reconnus pour un montant total de 163,9 millions d'euros dont 131,9 millions d'euros concernent le Luxembourg et 26,8 millions d'euros concernent les filiales du Groupe d'intégration fiscale nord-américain (États-Unis). La reconnaissance d'impôts différés au Luxembourg a été compensée partiellement par des impôts différés passifs sans impact au résultat.

Ce montant de 163,9 millions d'euros se répartit ainsi : 154,0 millions d'euros d'actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables et 9,9 millions d'euros de crédits d'impôt non utilisés.

Les impôts différés sur déficits et crédits d'impôt non reconnus s'élèvent à 66,3 millions d'euros au 31 décembre 2021 (171,2 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Note 9 > Capitaux propres et résultat par action

9.1 Capital social

Le capital social est constitué de la valeur nominale des actions ordinaires diminuée des coûts d'émission directement attribuables aux actions ordinaires et options d'actions, nets d'impôts. Si le Groupe rachète ses propres actions, le montant du prix payé, qui inclut les coûts directement attribuables, est net d'impôt et est comptabilisé

en diminution des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est présenté en prime d'émission.

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capital social (en euros)	327 751 405	327 751 405
Nombre d'actions	65 550 281	65 550 281
Valeur nominale (en euros)	5,0	5,0

9.2 Résultat par action et dividendes

	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Nombre moyen d'actions	Résultat net attribuable	Résultat par action	Nombre moyen d'actions	Résultat net attribuable	Résultat par action
	(en milliers d'actions)	(en millions d'euros)	(en euros)	(en milliers d'actions)	(en millions d'euros)	(en euros)
Total actions	65 550			65 550		
Actions autodétenues	(322)			(474)		
Total hors auto-détention	65 228	15,1	0,23	65 076	(19,1)	(0,29)
Actions de performance potentielles à distribuer	289			387		
Retraitement des actions à effet anti-dilutif ⁽¹⁾	-			(387)		
Total après attribution des actions de performance	65 517	15,1	0,23	65 076	(19,1)	(0,29)

Résultat par action hors auto-détention

Le résultat par action hors-détention est calculé sur la base du résultat net attribuable du Groupe et du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (et après déduction du nombre moyen pondéré d'actions autodétenues).

Résultat par action après attribution des actions de performance

Le résultat net attribuable par action après attribution des actions de performance est calculé sur la base du résultat net attribuable du Groupe et du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (après déduction du nombre moyen pondéré d'actions propres) et du nombre d'actions potentielles à distribuer lorsqu'elles sont dilutives.

(1) En application de la norme IAS 33 « Résultat par action » et compte tenu du résultat net attribuable négatif au 31 décembre 2020, les actions de performance potentielles à distribuer ne sont pas prises en compte dans le calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation (effet anti-dilutif).

Dividendes

L'Assemblée Générale du 30 avril 2021 a décidé, au regard du contexte sanitaire et économique lié au virus Covid-19 et au niveau d'incertitudes à court terme élevé, de ne pas verser en 2021 de dividende au titre de l'exercice 2020.

Note 10 > Parties liées

Conformément à la norme IAS 24 "Information relative aux parties liées", le Groupe a identifié les parties liées suivantes :

- > les coentreprises ;
- > le principal actionnaire du Groupe jusqu'au 29 avril 2021, la **Société Investissement Deconinck** ("SID") ;
- > le nouveau principal actionnaire du Groupe à partir du 29 avril 2021 (cf. note 1.3), la société **Tarkett Participation**, elle-même détenue majoritairement par la SID ;
- > le nouvel actionnaire **Wendel Luxembourg S.A.** via deux sociétés mentionnées ci-après (cf. note 10.2) ;
- > les membres du Directoire et du Conseil de surveillance de Tarkett.

Les transactions de la période avec les coentreprises et les principaux actionnaires du Groupe sont détaillées ci-dessous.

10.1 Coentreprises

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées en intégration globale sont éliminées.

Les opérations avec les entreprises associées et les entités détenues conjointement sont conclues aux conditions normales du marché.

Le Groupe possède quatre coentreprises dont Laminat Park GmbH & Co KG en Allemagne détenue conjointement avec le groupe Sonae.

Les opérations du Groupe avec ses coentreprises se résument comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Coentreprises		
Ventes de biens à Tarkett	-	-
Achat de services à Tarkett	-	-
Prêts de Tarkett (valeur brute)	4,4	3,6

10.2 Les principaux actionnaires

La Société Investissement Deconinck détenait préalablement à l'Offre initiée en avril 2021 (cf. note 1.3) 50,68% du capital de Tarkett S.A.

Au 31 décembre 2021, suite à l'apport de la SID des titres Tarkett à Tarkett Participation et aux acquisitions de titres réalisées par Tarkett Participation, celle-ci détient 90,40% du capital de Tarkett et, à ce titre, contrôle et coordonne les activités du Groupe.

Tarkett Participation est détenue au 31 décembre 2021 par :

- > Société Investissement Deconinck à hauteur de 73,85% ;
- > Expansion 17 S.C.A., FIAR à hauteur de 12,615% ;
- > Global Performance 17 S.C.A., FIAR à hauteur de 12,615% ;
- > des managers à hauteur de 0,92%.

Au 31 décembre 2021, SID a facturé un total de 300 000 euros au titre de la convention d'assistance et d'animation (300 000 euros au 31 décembre 2020).

Au 31 décembre 2021, Tarkett a facturé un total de 55 000 euros à SID au titre de prestations de service (55 000 euros au 31 décembre 2020).

10.3 Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance

Néant.

Note 11 > Événements postérieurs à la clôture

> Cession des actifs fonciers de Laminat-Park

Le Groupe, via sa filiale Laminat-Park détenue à 50% et consolidée par mise en équivalence, a cédé le 5 janvier 2022 la quasi-totalité des actifs fonciers en Allemagne. Les dépréciations constatées sur les exercices précédents ont été reprises en 2021 pour restaurer la valeur nette comptable de ces actifs à hauteur du prix de cession. L'impact est reporté dans le résultat des mises en équivalence au compte de résultat consolidé.

> Acquisition de la société Dynamic Base Construction LLC

Le Groupe a acquis le 1er février 2022, 49% de la société américaine Dynamic Base Construction LLC (Dybaco) pour un montant de 3,5 millions de dollars.

> Acquisition de la société Zaino

Le Groupe a acquis le 1er janvier 2022, via sa filiale Beynon, 100% de la société californienne Zaino qui opère sur le segment "Tracks", pour un montant de 0,8 millions de dollars.

Note 12 > Honoraires CAC

(en milliers d'euros hors taxes)	KPMG S.A.	KPMG S.A.	MAZARS	MAZARS
	Commissaire aux comptes	Réseau	Commissaire aux comptes	Réseau
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité semestriel				
Tarkett	309	-	286	-
Entités contrôlées	120	834	54	796
Sous-total (A)	429	834	341	796
Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires				
Tarkett	-	-	-	-
Entités contrôlées	-	-	-	-
Sous-total (B)	-	-	-	-
Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité				
Tarkett	133	-	-	-
Entités contrôlées	25	12	-	-
Sous-total (C)	158	12	-	-
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	-	-	-	-
Sous-total D = B + C	158	12	-	-
Sous-total E = A + D	587	846	341	796
Total	1 433		1 137	

(1) Nature des services autres que la certification des comptes fournis par le CAC à l'entité consolidante et à ses filiales contrôlées : mission de vérification des informations RSE par l'organisme tiers indépendant, mission de compliance fiscale.

Note 13 > Principales entités consolidées

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages d'intérêt au 31 décembre 2021	Pourcentages d'intérêt au 31 décembre 2020
G: Intégration globale				
E: Mise en équivalence				
NC: Non consolidé				
EMEA				
Tarkett AB	Suède	G	100%	100%
Tarkett AS	Norvège	G	100%	100%
Tarkett OY	Finlande	G	100%	100%
Tarkett A/S	Danemark	G	100%	100%
Tarkett Polska Sp.z.o.o.	Pologne	G	100%	100%
Tarkett Aspen Zemin AS	Turquie	G	100%	100%
Laminate Park GmbH & Co KG	Allemagne	E	50%	50%
Virtual Empathy Platform Ltd ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	E	33%	0%
Tarkett Holding GmbH	Allemagne	G	100%	100%
Tarkett SA	France	Société mère	100%	100%
Tarkett Services	France		100%	100%
Tarkett GDL SA	Luxembourg	G	100%	100%
Tarkett Capital SA	Luxembourg	G	100%	100%
Tarkett SpA	Italie	G	100%	100%
Tarkett - Produtos Internacionais, SA	Portugal	G	100%	100%
Tarkett Monoprosopi Ltd.	Grèce	G	100%	100%
Tarkett Floors S.A. Spain	Espagne	G	100%	100%
Tarkett France	France	G	100%	100%
Tarkett Bois SAS	France	G	100%	100%
Fieldturf Tarkett SAS	France	G	100%	100%
Tarkett Sports GmbH	Allemagne	G	100%	100%
Fieldturf Poligras SA	Espagne	G	100%	100%
Morton Extrusiontechnik GmbH	Allemagne	G	100%	100%
Allsports construction and maintenance Ltd.	Grande-Bretagne	E	30%	30%
Desso Holding BV	Pays-Bas	G	100%	100%
Desso BV	Pays-Bas	G	100%	100%
Desso Refinity BV	Pays-Bas	G	100%	100%
Tarkett Sports BV	Pays-Bas	G	100%	100%
Desso Texture Tex BV ⁽¹⁾	Pays-Bas	G	0%	100%
Tarkett NV	Belgique	G	100%	100%
Tarkett AG Switzerland	Suisse	G	100%	100%
Desso Sports System BV	Pays-Bas	G	100%	100%
Desso Sport Systems NV	Belgique	G	100%	100%
Desso Sport Systems Scandinavia A.S.	Norvège	G	100%	100%
Tarkett Ltd.	Grande-Bretagne	G	100%	100%
Somalré	Luxembourg	G	100%	100%
F.E.D. Inc.	Etats-Unis	E	40%	40%

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages d'intérêt au 31 décembre 2021	Pourcentages d'intérêt au 31 décembre 2020
Amérique du Nord				
Tarkett, Inc. (Delaware)	Etats-Unis	G	100%	100%
Tarkett Inc.	Canada	G	100%	100%
Desso Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
Tandus Centiva Limited	Canada	G	100%	100%
Lexmark Carpet Mills	Etats-Unis	G	100%	100%
Tarkett Manufacturing Mexico ⁽¹⁾	Mexique	G	100%	0%
Domco Products Texas Inc	Etats-Unis	G	100%	100%
Tarkett Alabama Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
Tarkett Finance Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
Tarkett USA Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
Fieldturf Inc.	Canada	G	100%	100%
L.E.R. Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
EasyTurf Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
Beynon Sport Surfaces Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
FieldTurf Tarkett USA Holdings, Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
Fieldturf USA Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
Johnsonite Canada Inc.	Canada	G	100%	100%
Diamond W Supply Co.	Etats-Unis	G	100%	100%
Tarkett Carpet Canada Inc.	Canada	G	100%	100%
CEI, APAC et Amérique latine				
Tarkett Australia Pty.Ltd.	Australie	G	100%	100%
Tarkett Brasil Revestimentos LTDA	Brésil	G	100%	100%
Tarkett Flooring Mexico S.R.L.	Mexique	G	100%	100%
Tarkett Argentina	Argentine	G	100%	100%
Tarkett Hong Kong Ltd.	Hong Kong	G	100%	100%
Tarkett Asia Pacific (Shanghai) Management Co Ltd.	Chine	G	100%	100%
Tarkett Industrial (Beijing) Co, Ltd	Chine	G	100%	100%
AO Tarkett	Russie	G	100%	100%
AO Tarkett Rus	Russie	G	100%	100%
Tarkett Sommer OOO	Russie	G	100%	100%
Tarkett d.o.o.	Serbie	G	100%	100%
Tarkett SEE d.o.o.	Serbie	G	100%	100%
Tarkett UA DP	Ukraine	G	100%	100%
Tarkett KAZ TOO	Kazakhstan	G	100%	100%
Tarkett Bel UE	Biélorussie	G	100%	100%
Galerija Podova d.o.o.	Serbie	G	100%	100%
Tarkett Vinisin TOV	Ukraine	G	100%	100%
Tarkett Flooring Singapore Pte. Ltd	Singapour	G	100%	100%
Tandus Flooring (Suzhou) Co. Ltd	Chine	G	100%	100%
Tarkett Flooring India Private Ltd	Inde	G	100%	100%
Fieldturf Tarkett Australia	Australie	G	100%	100%

(1) cf. note 2.4.

Le pourcentage du capital détenu et les droits de votes pour chaque entité du Groupe sont identiques.

3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

mazars

Mazars
61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense
France

Tarkett S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Tarkett S.A.

Tour Initiale - 1 Terrasse Bellini - 92919 Paris La Défense



KPMG Audit
 Tour EQHO
 2 Avenue Gambetta
 CS 60055
 92066 Paris la Défense Cedex
 France

mazars

Mazars
 61 rue Henri Regnault
 92075 Paris La Défense
 France

Tarkett S.A.

Siège social : Tour Initiale - 1 Terrasse Bellini - 92919 Paris La Défense
 Capital social : € 327 751 405

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale des actionnaires de la société Tarkett S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Tarkett S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit, des risques et de la conformité.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.



Tarkett S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

18 février 2022

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Test de dépréciation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles (actifs non financiers)

Point clé de notre audit

Les écarts d'acquisition (goodwill), les immobilisations incorporelles et corporelles présentent des valeurs nettes comptables au 31 décembre 2021 de respectivement 647,9M€, 77,6M€ et 530,9M€ et représentent au total un montant significatif du bilan consolidé. Ces actifs sont comptabilisés comme indiqué en notes « 2.2 - Regroupement d'entreprises », « 5.1 - Écart d'acquisition (goodwill) » et « 5.2 - Immobilisations incorporelles et corporelles » des annexes aux états financiers consolidés.

Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, comme par exemple la détérioration de la performance du Groupe, l'évolution de l'environnement concurrentiel, des conditions de marché défavorables et des changements de législations ou de réglementations, y compris celles inhérentes aux enjeux climatiques. Ces évolutions sont susceptibles d'avoir une incidence sur les prévisions de trésorerie du Groupe et par conséquent sur la détermination des valeurs recouvrables de ces actifs.

La Direction réalise des tests de dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an pour les goodwill et les autres actifs incorporels non amortissables, tel que décrit dans la note « 5.3.1 - Actifs non financiers » des annexes aux états financiers consolidés. Les actifs sont testés au niveau des unités génératrices de trésorerie définies par le Groupe. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée selon la méthode des flux de trésorerie futurs (hors intérêts sur emprunts et taxes) actualisés pour chaque unité génératrice de trésorerie.

**Tarkett S.A.***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**Exercice clos le 31 décembre 2021**18 février 2022*

L'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu du caractère potentiellement significatif d'éventuelles dépréciations et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la part de la Direction pour cette appréciation. Les éléments de jugement incluent notamment des hypothèses relatives à l'évolution future des prix de vente, des volumes et des coûts des matières premières, des investissements de renouvellement et des variations du besoin en fond de roulement lié à l'exploitation de ces actifs, ainsi que la détermination des taux de croissance à l'infini et des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs appropriés.

Réponse apportée lors de notre audit

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la Direction du Groupe pour évaluer l'existence d'éventuels indices de perte de valeur, pour procéder aux tests de valeur sur la base des prévisions de trésorerie issues du Budget et du Plan établis par la Direction et présentés au Conseil de surveillance, et apprécié la permanence de la méthode utilisée.

Nous avons également évalué le bien fondé et la pertinence de l'approche retenue par la Direction pour déterminer les unités génératrices de trésorerie, y compris les regroupements réalisés, au niveau desquelles sont réalisés les tests de valeur des actifs non financiers.

Nous avons adapté notre approche d'audit en fonction de l'existence d'un risque de perte de valeur plus ou moins important selon les unités génératrices de trésorerie. Dans ce cadre, et s'agissant de la valeur d'utilité, nous avons vérifié la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la Direction telles qu'elles ont été présentées au Conseil de surveillance dans le cadre du processus budgétaire.

Avec l'aide de nos experts en évaluation, nous avons réalisé une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la Direction dans ses tests, notamment le taux d'actualisation et le taux de croissance annuel moyen à l'infini des flux de trésorerie futurs, en se référant à la fois à des données de marchés externes et à des analyses sur des sociétés comparables.

Pour une sélection d'unités génératrices de trésorerie, nous avons apprécié le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie futurs et du montant normatif de flux de trésorerie terminal projeté à l'infini, par rapport au contexte économique et financier dans lequel opèrent ces unités et au regard de leurs réalisations passées, de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec différents responsables du Groupe ou des divisions concernées et, en fonction de leur disponibilité, de données externes relatives aux marchés ou à la concurrence. Nous avons réalisé nos propres analyses de sensibilité à certaines variables clés du modèle de valorisation pour apprécier l'importance des impacts potentiels sur la valeur d'utilité des actifs les plus risqués.

Enfin, nous avons vérifié que les notes « 2.2 - Regroupement d'entreprises », « 5.1 - Écart d'acquisition (goodwill) », « 5.2 - Immobilisations incorporelles et corporelles » et « 5.3.1 - Actifs non financiers » des annexes aux états financiers consolidés donnaient une information appropriée.



Tarkett S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

18 février 2022

Litiges et provisions

Point clé de notre audit

Le Groupe est exposé à différents risques juridiques et fiscaux, ainsi qu'à des litiges, notamment ceux relatifs aux litiges liés à l'amiante aux États-Unis.

Comme indiqué en note « 6.1 – Provisions » des annexes aux états financiers consolidés, ces risques et litiges font l'objet de provisions établies conformément à la norme comptable applicable (IAS 37 « Provisions ») pour un montant total de 76,5M€ au 31 décembre 2021, dont les principaux montants concernent les litiges relatifs à l'amiante.

Les passifs éventuels significatifs au titre de ces risques et litiges, dont le montant et l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, font l'objet d'informations en note « 6.2 – Passifs éventuels » des annexes aux états financiers consolidés.

L'identification des risques et litiges et l'évaluation des provisions pour risques et litiges comptabilisées constituent un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la part de la Direction.

Réponse apportée lors de notre audit

Afin d'obtenir une compréhension des litiges et passifs éventuels existants et des éléments de jugement y afférents, nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la Direction du Groupe pour procéder à l'identification et à l'évaluation des provisions correspondantes, nous nous sommes entretenus avec les directions du Groupe, des divisions et des principales filiales du statut des principaux litiges.

Nous avons fait une revue critique des notes d'analyses internes relatives à la probabilité de survenance et à l'incidence possible de chaque risque, en examinant les éléments de procédure (courriers, réclamations, jugements, notifications, etc.) disponibles.

Nous avons également interrogé directement les principaux cabinets d'avocats de la société afin de confirmer notre compréhension des risques et litiges et d'apprécier l'adéquation du montant des provisions constatées.

Pour l'évaluation des provisions liées aux litiges amiante, reposant sur des données historiques :

- Nous avons apprécié la permanence des méthodes utilisées, la pertinence et la fiabilité des données de base ainsi que des formules de calcul appliquées ;
- Nous avons comparé, le cas échéant, les montants payés avec les provisions antérieurement comptabilisées afin d'apprécier la qualité des estimations réalisées par la Direction.

Nous avons notamment exercé notre jugement professionnel afin d'apprécier les positions retenues par la Direction au sein de fourchettes d'évaluation des risques et le bien-fondé de l'évolution dans le temps de ces positions.

Enfin, nous avons vérifié que les notes « 6.1 – Provisions » et « 6.2 – Passifs éventuels » des annexes aux états financiers consolidés donnaient une information appropriée.



Tarkett S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

18 février 2022

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du Directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été renouvelés en tant que commissaires aux comptes de la société Tarkett S.A. par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 30 avril 2020 pour les cabinets KPMG et Mazars.

Au 31 décembre 2021, les cabinets KPMG et Mazars sont dans la 8^{ème} année de leur mission sans interruption depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.



Tarkett S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

18 février 2022

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit, des risques et de la conformité de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



Tarkett S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

18 février 2022

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit, des risques et de la conformité

Nous remettons au Comité d'audit, des risques et de la conformité un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, des risques et de la conformité, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



Tarkett S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

18 février 2022

Nous fournissons également au Comité d'audit, des risques et de la conformité la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit, des risques et de la conformité des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 18 février 2022

Paris La Défense, le 18 février 2022

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Renaud Laggiard
Associé

Romain Mercier
Associé

Anne-Laure Rousselou
Associée

Conception et Réalisation



pomelo-paradigm.com/pomdocpro/

